

TECHNIQUE

La PESTE porcine p. 52



RÉSONANCES ÉLEVAGE

DOSSIER SPÉCIAL

C O N G R È S

FÉDÉRATION NATIONALE OVINE

24 & 25 Avril 2014

Arles

BOUCHES DU RHÔNE



Bulletin des Filières d'élevage en Provence Alpes Côte d'Azur
Numéro 10 - Avril 2014

AGENDA

Agenda

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
"PROVALP"**
le 18 Avril 2014
à Sisteron

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
"BERGERS du SOLEIL"**
le 21 Mai 2014
à Sisteron

**FÊTE DE L'AGNEAU
DE SISTERON**
le 31 Mai 2014
à Sisteron

25 / 26 septembre 2014
**RENCONTRES DE L'ÉLEVAGE ET DU
PASTORALISME MÉDITERRANÉEN**
à Marseille

1^{er} / 2 et 3 octobre 2014
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
à Clermont Ferrand



**Journée régionale
équine Centre équestre**
le 26 Mai 2014
la fênières aux Mées



**fête des fromages
à Banon**
le 18 Mai 2014

SOMMAIRE

ÉDITO

- Julien BONNET Le congrès de la FNO

p. 3

DOSSIER - CONGRÈS FNO 2014

- Père Noël, à la veille de la retraite, je veux encore croire en toi. p. 4
- Berger un métier moderne. p. 5
- Une forte dynamique d'Installation. p. 8
- Une installation réussie mais incertaine. p. 10
- L'élevage ovin dans les Hautes-Alpes p. 11
- L'élevage ovin en zone de montagne. p. 12
- L'élevage ovin dans les Alpes-Maritimes. p. 14
- Le loup en 2014 un échec de la protection des troupeaux en montagne méditerranéenne et un profond sentiment de découragement. p. 15
- L'élevage ovin dans les Bouches-du-Rhône. p. 18
- Les éleveurs herbassiers, un système d'installation hors cadre familial qui a fait ses preuves, remis en cause par les réformes successives de la PAC. p. 19
- L'élevage ovin dans le Var. p. 22
- S'organiser autour de la vente directe : une expérience innovante dans le var. p. 23
- Les transhumances ovines de la Provence aux Alpes. p. 25
- L'élevage ovin dans le Vaucluse. p. 30
- Les surfaces pastorales au cœur de l'actualité en 2014. p. 31
- L'Agneau de Sisteron un produit haut de gamme plébiscité par tous ! p. 34
- Les organisations économiques de producteurs ovins en provenance Alpes Côte d'Azur : relever le défi de la baisse de la production. p. 40
- La Ferme expérimentale de Carmejane : un site au service de la profession ovine et de l'enseignement agricole. p. 44
- L'élevage ovin lait en région Provence Alpes Côte d'Azur. p. 46

RÉGLEMENTATION

- Élevages Porcins : l'allègement des procédures entre en vigueur. p. 51

TECHNIQUE

- La Peste porcine. p. 52

ACTU

- Journée régionale Bovine 2014. p. 56

RÉSONANCES ÉLEVAGE

Bulletin des filières d'élevage
en Provence Alpes Côte d'Azur

ÉDITEUR

Maison Régionale de l'Élevage
Association loi 1901
Route de la Durance - 04100 Manosque
Tél.: 04 92 72 56 81
Fax : 04 92 72 73 13
Email: mre@mre-paca.fr
Site: www.evise.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Eric Lions

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Quentin BAYLE - Sylvain BEHEY - Remy BENSON
Bénédicte BEVILIER - Julien BONNET - Elodie CHAUVET
Jacques COURRON - Etienne DEBAYLE
François DEMARQUET - Frank DIENY
Vincent ENJALBERT - Nathalie ESPIE - Patrick FABRE
Philippe FABRE - Laurent GARDE
Pierre-Guillaume GRISOT - Michèle JALLET
Claire JOUANVAUX - Arnel LE HEN - Rémi LECONTE
Jean-Pierre MARY - Lucie NOEL - Elodie PIERRE
Elodie PORRACCHIA - Julie POTHERAT
Manon RAFFOUR - Patrice ROUCOLLE
Fanny SAUGUET - Lucie SICILIANO - François SOLDA
Frank TILOTTA

Les opinions exprimées dans les articles et interviews n'engagent
que leurs auteurs et leurs structures d'appartenance.

CONCEPTION - IMPRESSION

SAS MOHICAN

Tél.: 06 52 55 24 28

Email : sas-mohican@nordnet.fr

Document réalisé avec le concours
financier du Conseil Régional PACA,
du Ministère de l'Agriculture,
de France Agrimer et de l'Europe



Provence-Alpes-Côte d'Azur



EDITO



Le congrès de la FNO en Arles.

Les 24 et 25 avril 2014, se tiendra le congrès de la FNO en Arles. A cette occasion, notre bulletin Résonnances Elevage fait le plein de « brebis » afin de faire partager nos pratiques aux collègues éleveurs venus de toute la France.

Notre région PACA est la seconde région ovine de France avec 590 000 brebis pour 1 500 éleveurs. Ce résultat est le fait entre autres que :

- chez nous l'élevage ovin c'est culturel, avec des femmes et des hommes passionnés, une occupation forte du territoire, de la mer aux sommets alpins, du périurbain aux vallées les plus isolées, l'élevage est omniprésent ;
- l'activité d'éleveur ovine est, dans bien des territoires, la dernière activité avant la désertification ;

- la complémentarité de nos territoires forgeant des pratiques ancestrales comme le pastoralisme et la transhumance, unit les éleveurs de la plaine avec ceux de la montagne, les amenant à s'organiser au sein de Groupements Pastoraux afin de pérenniser et perfectionner la gestion des pâturages et parcours ;

- notre région est un important bassin de consommation avec une production couvrant seulement 15% de la consommation, d'autant plus que nos races rustiques produisent des agneaux avec une qualité de viande fort appréciée et reconnue (IGP-Label Rouge Agneau de Sisteron) ;

- des entreprises performantes travaillant pour la filière, notamment l'abattoir de Sisteron, des coopératives apportant des services à tous les éleveurs ;

- des établissements de formation qui mettent en avant la production ovine et qui avec leur troupeau mènent des expérimentations faisant avancer l'élevage régional, j'en profite pour féliciter Gaël Eyssautier, élève de Carmejane, qui a remporté la finale nationale des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2014.

Il y a encore bien d'autres atouts, mais attention, cette richesse est très fragile et aujourd'hui il nous faut la conforter si l'on ne veut pas que le berger provençal soit vivant uniquement dans les crèches de Noël.

Je ne peux terminer sans évoquer le fléau que nous subissons, faisant de notre région, la première à être victime de la prédation. Effectivement, le loup met en péril l'élevage ainsi que la dynamique afférente à cette filière et, aujourd'hui, après plus de 20 années d'expertise et de travail, nous affirmons que nos politiques ont un choix à faire car la cohabitation est impossible.

Il ne nous faut pas baisser les bras, des jeunes ont envie de faire ce beau métier d'éleveur, je mets tout mon espoir dans l'avenir car, hier comme demain, notre élevage aura toute sa place dans la société.



Père Noël, à la veille de la retraite, je veux encore croire en toi.

Sache que dans notre belle région pleine de richesses, miel, truffe, vin, olive, fromages, lavande, il y a encore des éleveurs qui exercent un métier de savoir-faire et de tradition et qui produisent des agneaux de qualité mondiale. Ces éleveurs entretiennent la biodiversité, les paysages et maintiennent la vie dans les campagnes, les hameaux, les villages.

Qui pourra nous expliquer pourquoi dans la seconde région ovine de France, qui dispose d'une viande d'agneau réputée, d'équipements performants et d'un déficit d'approvisionnement récurrent, le prix payé aux éleveurs pour leurs agneaux est le plus bas de France selon la FNO.

Donc, je te commande un atelier d'engraissement pour nos agneaux.

Il faut qu'ils restent dans la région au lieu d'aller en camion faire un séjour en Aveyron, à plusieurs centaines de kilomètres, polluant chemin faisant, nos belles campagnes. Notre abattoir performant de Sisteron a tant besoin d'agneaux pour tourner à plein régime.

Souffle donc à l'oreille de nos chevillards qu'ils sont en train de tuer la poule aux œufs d'or ; qu'il suffirait de quelques euros de plus aux éleveurs pour que leur métier soit viable.

Père Noël, remercie les éleveurs de Mérinos d'Arles de fournir à toute la région de belles agnelles de reproduction.

En parcourant nos campagnes avec ton traineau, si tu rencontres les coopératives de céréales dis leur que nos animaux aimeraient manger des céréales locales de qualité, à prix raisonnable. Aujourd'hui, les éleveurs sont obligés d'aller chercher du grain, loin, très loin pour avoir des prix corrects.

Si tu vois un individu tout bizarre en train de ramasser des crottes, explique lui que son ami le loup doit avoir le respect de nos animaux, de notre travail, de notre vie. Père Noël, apprend à ce brave loup que s'il mange nos animaux, il n'a pas sa place dans nos territoires d'élevage. Dis à ses protecteurs que nous ne voulons pas l'exterminer mais que nous ne pouvons pas vivre avec lui.

Quand tu seras arrivé à la Capitale, dis à nos énarques que nos moutons pâturent et se régalent de petites herbes goûteuses, de baies, de glands, de châtaignes sous l'œil ravi des touristes. S'ils peuvent encore parcourir ces paysages, de la Crau sèche et pierreuse à la montagne enneigée, c'est grâce à la dent de la brebis et aux bergers qui les conduisent.

Père Noël, je compte sur toi pour déposer cette lettre chez les ministres, pour qu'ils n'oublient pas nos éleveurs et leurs maigres parcours méditerranéens dans la nouvelle PAC.

Père Noël, crois-moi, tout ceci est réaliste si la profession agricole se bat ensemble pour que nos jeunes puissent vivre de ce beau métier.

Francis SOLDA

Président de la FROSE
Président de la FDO 04



Crédit photo



Berger un métier moderne

Promotion des bergers salariés du Merle

o : : Geneviève Andreis

Le métier de berger a évolué.

De nos jours le berger est un ouvrier hautement qualifié, poly-compétent et on lui reconnaît plusieurs rôles au travers de missions qui lui sont confiées

- **Un rôle technique**
(implications sur les performances zootechniques du troupeau)
- **Un rôle économique**
(implications sur les résultats)
- **Un rôle environnemental**
(entretien des espaces pastoraux, maintien de la biodiversité)
- **Un rôle écologique**
(peu consommateur d'énergie, contribuant au développement durable)
- **Un rôle social**
(partage des espaces avec d'autres utilisateurs).

Cette reconnaissance sociale a fortement contribué à valoriser l'image du berger et à reconnaître son utilité

Parmi les principales missions qu'il assure, on peut citer :

- la gestion du troupeau avec le suivi de l'alimentation, le suivi de la reproduction et le suivi sanitaire
- la gestion des ressources pastorales (*gestion des parcelles, pose de clôtures, garde...*)
- l'entretien des équipements des bâtiments et du matériel agricole

Le métier de berger d'alpages présente d'autres spécificités.



Outre la conduite du troupeau (*alimentation et suivi sanitaire*) et la gestion des ressources (*utilisation et organisation de l'alpage*), il doit organiser sa vie en alpages (*ravitaillement et intendance*).

De plus lorsque l'alpage se trouve en zone de prédation, le berger aura à gérer la protection du troupeau et des attaques par une surveillance accrue, par l'utilisation de mesures de protection (*chiens, parcs de nuit, alarmes...*) et par un travail spécifique lié à ces attaques (*soins, recherche, constats...*).

Pour prendre en compte l'acquisition de toutes ces compétences, le Centre de formation Merle propose une formation de Berger Salarié Transhumant. C'est une des rares

Transhumant. C'est une des rares formations (*et la plus ancienne désormais*) de ce type sur le territoire national. En effet, il existe actuellement quatre formations de berger au sein de différents centres qui se situent dans des massifs transhumants (*Pyrénées, Ariège, Rhône-Alpes*). Ces formations affichent des niveaux de compétences (qualifiant ou diplômant), d'objectifs (*ovin viande ou lait avec transformation ou système mixte bovin/ovin*) et d'organisation (*positionnement dans l'année, alternance...*) différents. Mais elles se rejoignent toutes en terme d'accueil de public car elles s'inscrivent dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Le Centre de Formation du Merle est historiquement et par les conséquences d'un legs rattaché administrativement et financièrement au Centre International d'Etudes Supérieures en Sciences Agronomiques (Supagro Montpellier).

Situé à Salon de Provence, au cœur d'espaces pastoraux comme les coussouls, les prairies de foin de Crau ou les collines des Alpilles, il permet aux apprenants d'évoluer sur ces différents types de parcours.

Chaque année le Centre de Formation recrute entre 15 à 20 personnes par an lors d'une commission d'admission où sont présents des professionnels de l'élevage (éleveurs, bergers, représentants de la filière ovine régionale). Les personnes recrutées ne sont pas nécessairement issues du milieu agricole, en effet seulement 20% d'entre eux a une origine rurale. La tranche d'âge la plus représentative est les 26-30 ans qui ont déjà une expérience dans des activités d'autres secteurs. La proportion de femmes est en hausse et peut atteindre les 35 à 40% selon

Bergère en transhumance



Crédit photo : Rémi Leconte

les années. A l'entrée en formation la plupart sont déjà titulaires d'un diplôme de niveau 4 (bac ou équivalent). Tous sont animés par le désir de changer de vie et de se confronter à un métier certes difficile, mais qui, selon leur représentation les amènent à une certaine qualité de vie.

Le BPA Berger Salarié Transhumant est la principale formation du Centre de Formation du Merle. Formation qualifiante et diplômante de niveau 5 elle se cale sur un référentiel d'Ouvrier Qualifié en élevage spécialisé (Brevet Professionnel Agricole Travaux de la Production Animale Option

Elevage de Ruminants délivré par le Ministère de l'Agriculture)

C'est une formation, axée sur le métier qui propose des modules professionnalisés, dans la réalité de l'espace et du temps, notamment par des stages en entreprise et par des modules spécifiques du métier de berger (*UCARE Dressage de chien de troupeau, préparation de la vie en alpages, utilisation des animaux de bât, gestion de la prédation, mesures agri-environnementales...*)

Cette alternance, basée sur les périodes de pointe de travail de l'élevage ovin régional et sur le cycle de production de la brebis transhumante, a contribué à développer une formation de qualité. Au nombre de trois, les périodes de stage permettent d'acquérir des compétences sur les composantes du métier :



- En octobre-novembre (6 semaines) sur la gestion des mises bas, travaux de bergerie lors de l'agnelage, gestions des lots, début d'engraissement des agneaux.
- En février-mars (6 semaines) sur l'apprentissage de la garde sur des milieux ouverts ou boisés (*coussouls, collines, parcours...*) avec l'utilisation d'un chien de troupeau.
- Pendant la période estivale, gestion d'un troupeau en alpages, avec un tuteur (*berger ou éleveur*) ou en autonomie en fonction des expériences antérieures, et pour les troupeaux se trouvant en zone de prédation, la mise en œuvre des moyens de protection des troupeaux.

A l'issue de la formation, si le taux de réussite à l'examen est très satisfaisant, l'équipe pédagogique en place se félicite surtout de l'excellent taux d'insertion que la formation affiche. En effet, depuis 1999 (*date où la formation a été repensée dans sa forme actuelle*) le centre a formé 210 personnes et 72% d'entre eux sont toujours dans la profession soit comme berger salarié sur au moins un CDD dans l'année, soit comme éleveur (16%) après avoir fait, pour certains, un BPREA pour acquérir la capacité professionnelle.

Le Centre de formation Merle propose d'autres actions de formation en lien avec la profession et sur ses attentes et en lien avec les problématiques d'emploi dans les productions agricoles régionales.

- Formation des aides bergers du GEIQ Pastoralisme dans le cas d'un contrat de professionnalisation
- Formations courtes techniques ou de remise à niveau pour les professionnels de l'élevage (*éleveurs ou bergers salariés en activités*)
- Formation d'Ouvrier Rural polyvalent pour acquérir une polyvalence nécessaire à l'emploi de saisonnier agricole.

Crédit photo : Jean-Pierre Mary



L'image d'un élevage ovin vieillissant et peu attractif est vivace. Pourtant quand on y regarde de plus près, c'est une toute autre réalité à laquelle on est confronté. Ainsi dans les Alpes de Haute Provence, le rythme des installations est soutenu avec au moins 20 créations de troupeau ovin-viande en 2013 (dont 12 DJA et 7 avec aide du Conseil Général) La situation est analogue dans les Hautes Alpes... On peut expliquer cette situation par un contexte général de l'élevage ovin qui est plutôt favorable.

Une forte dynamique d'installation

- L'agneau de boucherie qui est débouché principal de notre production régionale est dans une conjoncture haussière (+18% en 6 ans). Le déficit chronique de production, renforcé dans la région par la dynamique du Label rouge « agneau de Sisteron », explique cette tendance. Les ventes de tardons à l'automne sont actuellement très favorables en lien avec le positionnement actuel de la fête de l'Aïd. Enfin la mise en place d'outils de découpe locaux a accompagné les projets de vente directe (colis, AMAP, magasins de producteurs...).

- La dernière décennie a été globalement correcte au niveau climatique ce qui est important dans une production orientée vers le pâturage de ressources naturelles et qui est sous la double influence, variable selon les secteurs, des climats méditerranéen et montagnard.

- Les évolutions de la PAC (notamment le bilan de santé de 2010) ont sans doute également joué favorablement.

- Les animations autour de la promotion du métier (salons, journées en alpage, reportages...) peuvent aussi avoir un impact auprès des jeunes qui cherchent leur voie dans un contexte de crise...

- Enfin les efforts des différentes structures techniques (appui technique, label, installation-transmission, expérimentation...) ont également participé à cette dynamique dans un contexte de nombreux départs à la retraite.

On constate une grande diversité de situations d'installations

- Des reprises familiales classiques soit avec départ à la retraite des parents soit dans le cadre d'un GAEC successoral (Voir témoignage d'Alexis).

- Des reprises familiales plus complexes (neveux, petits-enfants...) que l'on peut rapprocher du cas précédent.

- Des installations hors cadre familial soit par reprise d'un élevage existant soit une création ex-nihilo.

Celles-ci sont parfois tardives. Mais bien souvent ce sont des jeunes qui ont approché l'élevage ovin à partir

d'une expérience de berger salarié sur une estive. Celle-ci permet à des jeunes non issus du milieu agricole et/ou de la Région de vérifier leur motivation pour l'élevage et éventuellement de poursuivre en tant que salarié ou en ayant un projet d'installation. Les contacts noués avec les éleveurs notamment peuvent s'avérer utiles lors de leur recherche de foncier.

La plupart de ces installations se font avec un atelier ovin le plus souvent spécialisé avec une taille de troupeau relativement plus modeste que dans le passé (200-400 brebis). Par contre, hormis les successions familiales, les nouveaux installés s'orientent prioritairement sur une production de tardons qui nécessite moins de terres mécanisables et de capitaux et/ou une production d'agneaux destinés à la vente directe. Cette situation n'est sans conséquence sur l'orientation de notre élevage ovin. Autre évolution notable, c'est la très nette féminisation de la profession qui atteint 45% des installations et que l'on retrouve dans tous les types d'installation. Contrairement au passé, bon nombre de ces projets individuels ne sont pas en complément d'une exploitation du conjoint. Enfin s'il n'est pas évident de prédire l'avenir, le constat du passé montre que rare sont les installations ovines qui échouent.

Par contre cette dynamique n'est pas un acquis. Elle doit être entretenue et améliorée par un meilleur accompagnement. Et on ne peut que craindre que si la montée en puissance de la prédation se poursuit, elle aboutisse à une forte démotivation dans le futur. Les témoignages des jeunes installés sont là pour nous le rappeler. Ce ne sont pas que des mots pour faire peur mais bel et bien une énorme épée de Damoclès au-dessus de notre filière.

Le métier se féminise.
45 % des installées
sont des femmes



Crédit photo : Rémi Leconte

Les Ovinpiades : un événement pour la promotion du métier d'éleveur ovin



Crédit photo : Rémi Leconte

Jean-Pierre MARY - Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence
Quentin BAYLE - Fédération Départementale Ovine des Alpes-de-Haute-Provence

Crédit photo : FDO -04



Alexis et son père

Une installation réussie mais incertaine

Alexis Savornin, originaire de Seyne les Alpes (04), s'est installé à 21 ans avec DJA sur l'exploitation familiale en GAEC avec son père.

Il a depuis tout jeune à l'esprit un projet d'installation.

Mes parents m'ont transmis la passion du métier d'éleveur.

Suite à des études agricoles au lycée de Carmejane, Alexis a exercé la fonction d'aide familiale durant un an et demi. Sa passion pour le métier d'éleveur l'a incité à monter un dossier d'installation. Mon parcours s'est bien passé, cependant j'ai rencontré quelques difficultés sur l'auto-diagnostic des compétences qui est un dossier relativement lourd. La création du GAEC a aussi pris du temps et différentes formations ont été définies durant mon parcours DJA (comptabilité/stage société...). Au bout de 8 mois j'ai pu m'installer en apportant 37ha et la totalité de la DJA. Avec mon père nous sommes passés de 380 à 500 brebis en un an pour pérenniser au mieux notre système. L'installation d'Alexis a permis de moderniser les bâtiments grâce aux tapis roulants qui diminuent fortement la pénibilité et le temps de travail.

L'avenir de cette structure selon les chefs d'exploitations pourrait être compromis. Ces dernières années un problème majeur s'est fait ressentir. L'arrivée du loup sur ce territoire de montagne risque de compromettre bon nombre d'exploitations où l'élevage reste

la seule source de revenu pour l'agriculture.

Un an après l'installation, un découragement de la part d'Alexis se fait ressentir avec ce problème qu'est le loup. Si c'était à refaire je ne le ferais peut être pas, quand je vois des années de travail saccagées en une seule attaque de loup. Le changement de production est bien une question que nous nous sommes posés, cependant notre structure est organisée autour de l'élevage ovin. J'ai des difficultés à me projeter dans l'avenir, la prédation remet en cause nos modes de conduite dans ces zones.

Le conseil que l'éleveur donnerait aux futurs installés est d'ordre financier, il faut investir de façon raisonnable car l'on ne sait pas de quoi sera fait demain, il faut aussi faire attention aux engagements pris avec la DJA. Seul je ne me serais pas lancé dans ce pari fou qu'est une installation. Les investissements dans ce milieu sont beaucoup trop importants. Une seule question se pose le loup ou moi ! Un des deux doit partir.



La filière ovine sur le département des Hautes-Alpes représente plus de 657 exploitations et 170 000 brebis. Mais cet effectif qui jusqu'à présent, se maintenait sur le département, connaît depuis ces dernières années une légère baisse.

Sur le département des Hautes-Alpes, plus de 50% des éleveurs sont regroupés en Organismes de Producteurs. Les agneaux sont commercialisés pour certains sous le Label Rouge « agneau de Sisteron » garantissant entre autre, un jeune agneau de moins de 150 jours ; il existe également une forme d'élevage, plus marginale pour les agneaux ayant passé tout l'été en montagne : « les tardons ». La région PACA est très consommatrice de viande d'agneaux aussi, la vente directe prend de l'essor, mais cela reste un métier à part entière.

Dans notre département de montagne, les éleveurs utilisent les alpages qui représentent des surfaces en herbe importantes. Ils sont souvent gérés collectivement afin d'en diminuer les coûts.

Les conditions climatiques difficiles nécessitent des investissements importants dans les bâtiments et la chaîne de récolte du fourrage. De plus, certains éleveurs ne produisent pas de céréales et doivent acheter leurs aliments concentrés.

Au-delà de ces atouts et contraintes, l'élevage ovin Haut-Alpin à besoin d'être reconnu, soutenu dans ces pratiques pastorales tant collectives qu'individuelles, avec ses spécificités Méditerranéennes de montagne sèche car il reste là, un réservoir foncier non utilisé qui peut garantir le développement de notre production déficitaire.

Frank DIENG

Président FDO Hautes-Alpes



L'élevage ovin en zone de montagne

La montagne, une terre d'élevage...

69% des exploitations en zone de montagne sont spécialisées dans l'élevage, principalement pour la production de lait ou de viande. L'orientation dominante est l'élevage ovin avec plus d'une exploitation sur trois.

Cette prédominance de l'élevage se traduit par des surfaces agricoles montagnardes majoritairement herbagères. Les prairies, cultures fourragères et surfaces toujours en herbe occupent 85 % de la superficie agricole des Hautes-Alpes, soit 82 200 ha. Les zones de parcours, sont très étendues et plus ou moins boisées.

Le pastoralisme y est très actif : plus de 210 000 ovins pâturent en altitude en été. Les trois-quarts proviennent d'exploitations du département, l'autre quart arrivant par camions du reste de la région PACA, notamment des Bouches-du-Rhône, ce qui témoigne de la complémentarité de la plaine et de la montagne.

La montagne, des élevages extensifs...

Les élevages utilisent des surfaces en herbe importantes avec des parcours d'intersaisons et des alpages d'altitude de bonne qualité. L'utilisation de ces alpages permet de gérer au mieux les ressources fourragères de l'exploitation pour constituer les stocks hivernaux, les contraintes

climatiques imposant un long hivernage (*six mois en moyenne*).

Une brebis sur deux est de race Préalpes, une race bien adaptée au climat montagnard. On retrouve également la Mérinos et la Mourerous. L'élevage est exclusivement axé sur la production d'agneaux. Les naissances ont lieu au printemps et à l'automne. Les agneaux sont destinés à la boucherie, certains sont gardés pour la reproduction. La diversité et la finesse de l'herbe des alpages permettent de fournir aux consommateurs une viande très savoureuse.

Certains éleveurs ont fait le choix de la pluriactivité en lien avec le tourisme montagnard (*accueil à la ferme, travail en stations,...*).

La filière ovine dans le Dévoluy

Les élevages ovins sont présents dans presque toutes les communes du départe-

ment et plus particulièrement dans le Dévoluy.

En 2010, dix communes regroupent 27 % des exploitations ovines des Hautes-Alpes et c'est à Saint-Etienne-Dévoluy que se trouve le plus grand nombre d'exploitations à fort potentiel économique. Avec 25 000 brebis, le Dévoluy représente 15% de l'effectif Haut-Alpin. Il s'agit de gros troupeaux avec en moyenne, 550 brebis par élevage contre 329 sur le reste du département. On compte environ 50 élevages spécialisés en ovin.

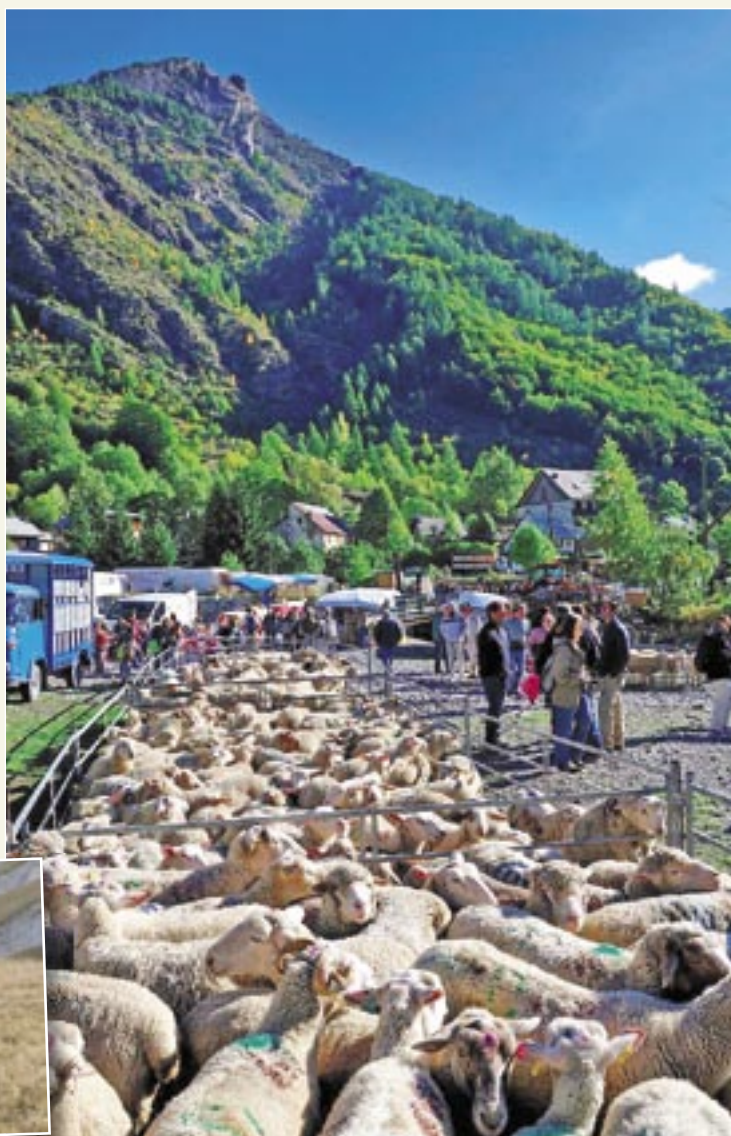


Les troupeaux sont en alpages de juin à octobre, pendant ce temps les agriculteurs récoltent les fourrages et les céréales pour alimenter leurs troupeaux pendant la période hivernale. La production de céréales du Dévoluy est uniquement composée de d'orge, d'avoine, avec un peu de blé et de seigle.

Une filière ovine jeune et familiale

Les éleveurs ovins sont beaucoup plus jeunes que la moyenne départementale, 28 % d'entre eux ont moins de 40 ans. Depuis ces quinze dernières années on compte près de 500 installations sur le département dont plus de 34 % en élevages ovins. Ainsi sur 2013, il y a eu 36 installations sur le département, dont 12 en élevage ovin.

La montagne joue un rôle important dans le paysage agricole de la région PACA. Avec plus de 35 % des exploitations ovines, le département des Hautes-Alpes, entièrement classé en zone de montagne, représente plus de 657 exploitations et 170 000 brebis.



Nathalie ESPIE - FDO Hautes-Alpes



Si le littoral est jonché de fleurs et de serres et d'immeubles, les montagnes quant à elles ont toujours été entretenues par des milliers de brebis et d'agneaux. Si notre filière et le pastoralisme entretiennent les paysages qui font la renommée des Alpes-Maritimes, l'élevage ovin du département a des atouts que d'autres n'ont pas !

- Un espace qui se prête très bien à la pratique d'un pastoralisme extensif, et des brebis qui peuvent pâturer jusqu'à 12 mois par an avec des zones de pâturage souvent proche du chef d'exploitation.
 - Et surtout, un bassin de consommation important, avantage indéniable pour les exploitants en circuits courts ou pour tous les éleveurs souhaitant développer ce type de débouché. De plus, le département a la chance d'avoir un abattoir, fait de plus en plus rare, ce qui participe à faciliter le développement des circuits courts.

Par contre, nous avons plusieurs épines dans nos pattes :

- Les conflits d'usages sont toujours aussi fréquents.
 - « L'élevage activité économique », ne fait pas toujours grand poids par rapport au « tourisme manne financière ».
 - Un abattoir, mais pas d'ateliers de découpe...
 - L'approvisionnement en fourrage est lui aussi compliqué. Peu de production de foin, encore moins de céréales...
- La prédation ! La présence des loups remet malheureusement en cause nos pratiques d'élevage, une partie de nos pâturages doit être abandonnée aux loups et aux ronces. Les attaques quotidiennes épuisent les hommes autant que les bêtes, découragent les projets d'installation, freine l'investissement et empêche le développement des exploitations.

Jacques COURRON
Président FDO des Alpes-Maritimes



Crédit photo : Jacques Courron

Les premiers loups ont été détectés en France entre 1987 et 1991, la première observation « officielle » date de novembre 1992, la première annonce publique de l'arrivée de loup tarde jusqu'en mai de l'année suivante. En 1993, 10 attaques étaient reconnues pour 36 victimes indemnisées dans les Alpes-Maritimes. En 2013, l'on décomptait la perte de 6147 animaux lors de 1852 attaques dans 21 départements. Dans ce total, figurait près de 400 chèvres, une trentaine de bovins et 5 chiens. Et il manque au décompte un grand nombre d'animaux invérifiables ou disparus dans les bois et les broussailles lors des attaques, un phénomène qui s'amplifie : les enquêtes de terrain montrent qu'une bête manque à l'appel pour deux indemnisées.

LE LOUP EN 2014

Un échec de la protection des troupeaux en montagne méditerranéenne et un profond sentiment de découragement

gardienage en milieu méditerranéen

Qui eût pensé il y vingt ans que le dossier prendrait une telle ampleur et deviendrait l'un des soucis majeurs pour la pérennité de l'élevage pastoral ? Pourtant, le rapide développement des populations de loups dans des territoires très favorables de montagnes et de collines giboyeuses et largement boisés est dans l'ordre des choses dans toute la France. C'est en effet l'une des espèces les plus vigoureuses, les plus résistantes et les plus adaptables qui soient, capable de vivre aussi bien en forêt que dans des paysages de bocage, dans les grandes plaines que dans les banlieues des villes.

Il aura fallu attendre une dizaine d'années et une Commission d'Enquête parlementaire en 2003 pour voir émerger une véritable politique nationale de protection des troupeaux adaptée à l'ampleur de la prédation et à la réalité des alpages : en 2002, le financement « Life » de la protection ne concernait encore que 138 troupeaux alors que les pertes atteignaient déjà 2759 animaux. En 2008, ce sont 743 troupeaux qui étaient protégés et le niveau de prédation était stabilisé, alors même que le loup accroissait ses effectifs sur des territoires toujours plus larges. C'est dire l'effort considérable effectué dans le cadre des nouvelles mesures mises en œuvre, d'abord sous forme de « mesure t » puis « 323c ». Il faut le dire, pendant ces années-là où les DDT avaient pris en charge le dossier, où les structures techniques de l'élevage s'étaient fortement engagées, où enfin les instances représentatives de l'élevage négociaient la protection des troupeaux, l'indemnisation des pertes, mais aussi

les prélèvements de loups, nombreux ont été les acteurs de terrain à « y avoir cru ». A penser qu'une perspective de protection des troupeaux raisonnablement efficace et vivable pour les éleveurs et les bergers était en vue. Bien sûr, dans le monde de l'élevage, il paraissait évident que cette perspective ne pouvait s'envisager que dans le cadre de prélèvements de loups en nombre suffisant. Et c'est bien l'engagement formel des deux Ministères sur ces deux enjeux articulés, protection des troupeaux et prélèvements de loups, qui avait permis l'émergence du Groupe National Loup.

C'est dire le sentiment d'incompréhension qui s'est développé au fil des ans en voyant s'éloigner la perspective de prélèvements de loups pourtant légalisés : dès 2004 il était possible de tuer légalement 4 loups, à partir de 2005 un plafond de 6 individus était fixé et maintenu à ce niveau jusqu'en 2010. Or pour toutes ces années, les restrictions réglementaires mises à l'abattage de loups et les recours juridiques ont abouti à ne prélever que 6 loups sur 40 possibles en 7 ans ! Le loup est un animal redoutablement adaptable. Prédateur extrêmement prudent, il avait ralenti ses attaques face à la multiplication des moyens de protection. Mais à partir de 2009, la prédation explosait à nouveau : les pertes doublaient en 3 ans pour dépasser les 6000 victimes en 2012 puis à nouveau en 2013, alors que l'effort de protection des troupeaux continuait à s'accroître fortement, avec 1434 contrats engagés cette année-là.

L'explication est très simple :

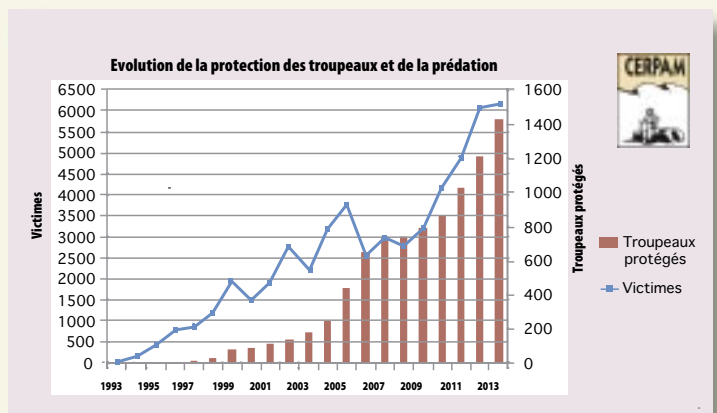
le message adressé au loup signifiait qu'il ne prenait aucun risque à attaquer le troupeau domestique. Il devenait rentable pour le prédateur sauvage d'insister encore et encore jusqu'à déjouer les

obstacles que les éleveurs tentent d'interposer entre lui et la brebis : filets électrifiés, chiens de protection, présence humaine. Cette évolution négative n'a concerné, massivement, que le territoire vulnérable de la montagne méditerranéenne qui concentre désormais 75 % des pertes nationales alors même que le loup colonise toujours de nouveaux espaces.

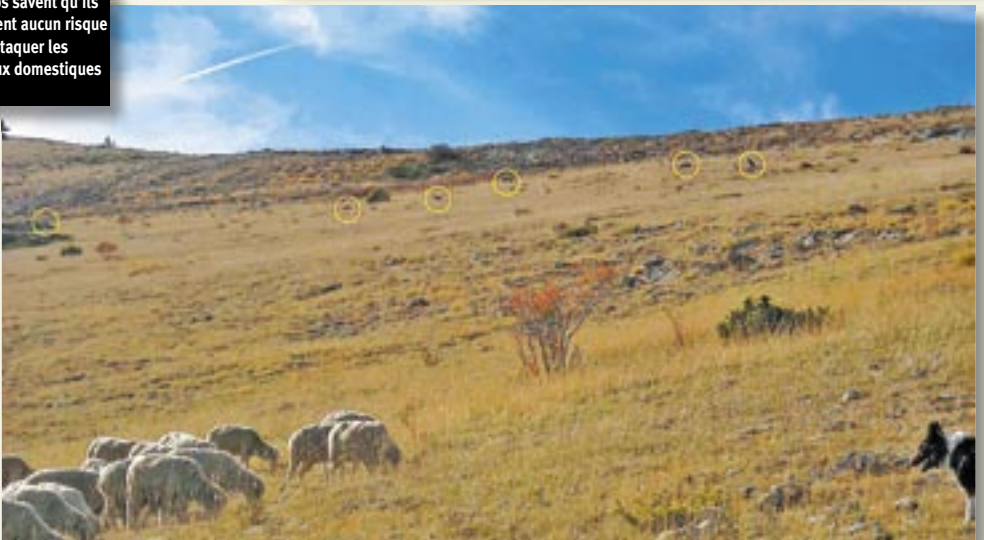
Aujourd'hui, le sentiment général en Provence-Alpes-Côte d'Azur est la dévaluation et la perte d'efficacité des moyens de protection. Ceci est hélas logique : en ne parvenant à appliquer que la moitié de la politique sur laquelle il s'était engagé (protection des troupeaux), l'Etat a finalement engendré la faillite de cette politique qui reposait sur l'équilibre de ses deux piliers (protection des troupeaux et régulation des loups).

Désormais tout le monde courra après un loup qui aura toujours un temps d'avance. En 2011, trois loups sont prélevés sur un quota inchangé.

En 2012, le plafond est passé à 11 individus, seuls 3 sont prélevés. En 2013, dans le cadre du nouveau Plan d'Action sur le loup, l'on parvient à 7 prélèvements sur 24 autorisés. Bref, si 13 loups ont été abattus et inscrits dans le quota légal en 3 ans, c'est un total de 41 loups qui pouvaient légalement être tués sur la période, la population ayant entre temps considérablement augmenté !



6 loups encerclent le troupeau. Les loups savent qu'ils ne prennent aucun risque à attaquer les troupeaux domestiques



Quelles sont les perspectives aujourd'hui ?

En haute montagne non méditerranéenne, la prédation apparaît globalement sous contrôle, même si apparaissent localement des grosses difficultés selon les années. En effet, la mise à l'abri des animaux en bergerie six mois l'hiver limite les risques, et les gros troupeaux regroupés sur un alpage bien dégagé sont les seuls que l'on sait protéger. A l'inverse, en montagne méditerranéenne où les troupeaux sont le plus souvent dehors 8 à 12 mois par an, l'inquiétude est très vive sur la capacité de l'élevage ovin et caprin pâturant à se construire un avenir. Dans les zones les plus touchées, la détresse des éleveurs est grande. Enfin dans les nouvelles zones de colonisation, dans le Vaucluse, en Lozère, en Ardèche, dans les Vosges et la Champagne, de graves questions se posent. En effet, sur le territoire de l'exploitation, nous ne savons pas comment engager la protection simultanée des différents lots au pâturage, chacun comptant un effectif réduit. S'il est relativement simple de mobiliser deux bergers et cinq chiens pour protéger 2000 ovins regroupés en alpage, du moins là où c'est faisable, il est infiniment plus difficile de protéger en même temps



Chien de protection avec collier anti-loup

Crédit photo : Laurent Garde

les 4 lots de 50 à 150 têtes d'un éleveur local détenteur de 400 brebis. Chaque lot devrait nécessiter deux chiens de protection, mais aussi une présence humaine ou bien une sécurisation des parcs de pâturage. Ce sont des schémas si lourds en investissement et en temps de travail, qu'ils sont bien difficiles à envisager dans la réalité des exploitations et des financements publics. Cette question se posera à l'avenir dans les mêmes termes dans toutes les régions ovines de France : Midi-Pyrénées, Bourgogne, Auvergne, Limousin, Poitou, Aquitaine... Le potentiel géographique est sans limite pour les loups en France, et le potentiel biologique permettrait d'accueillir 2000 à 5000 individus. Les prélèvements de loups ne sont possibles juridiquement que dans un régime dérogatoire, c'est-à-dire une fois que tout a échoué et que le loup est solidement implanté. Ce cadre ne permet pas d'envisager de maintenir un élevage ovin largement déployé sur les prés et les parcours.

Quels que soient les choix des pouvoirs publics demain, ils devront assumer la réalité d'un bilan difficile, bien différent de la « belle histoire » de la cohabitation racontée par certains depuis vingt ans.

Laurent GARDE - CERPAM



L'élevage ovin des Bouches-du-Rhône : un système en adéquation avec son territoire et son environnement.

Le département des Bouches-du-Rhône, composé d'une vaste plaine appelée plaine de la Crau compte parmi les départements ovins les plus importants. On y dénombre en 2012, 187 éleveurs pour environ 135 000 brebis. La taille des troupeaux est ainsi importante : 720 brebis en moyenne.

Le département est aussi celui qui fournit dans la région, le plus de femelles. La race principale, la Mérinos d'Arles est une race rustique parfaitement adaptée à son territoire.

L'élevage ovin participe ainsi à la valorisation d'espaces peu productifs comme les coussouls de Crau (vastes étendues de steppes), les collines mais aussi les alpages en été. L'élevage ovin des Bouches-du-rhône est donc très complémentaire des autres systèmes ovins de PACA. Le département compte également un débouché important pour la vente d'agneaux lors de la fête de l'Aïd.

11 sites d'abattage temporaire en été agrés en 2013.

Le système herbassier est une singularité à signaler. Pratique encore présente dans ce département connaissant des difficultés foncières importantes, ces « bergers sans terres » sont des éleveurs dont le troupeau pâture des herbes achetées et qui transhument l'été. Cette pratique fait partie d'une spécificité peu reconnue sur le plan national mais qui a longtemps permis de nombreuses installations notamment progressives dans notre département.

La transhumance, qui reste une réalité économique de premier plan, témoigne de ce lien immuable entre les troupeaux et le cycle de l'herbe. Les troupeaux sont exposés durant les 4 mois environ que dure l'estive au loup.

Les éleveurs redoutent que, comme leurs collègues des autres départements, le loup ne deviennent une menace toute l'année, puisque ce dernier y est officiellement présent depuis l'année dernière.

Tache noire dans le paysage ovin régional, la prédation reste une des préoccupations majeures de l'ensemble de la profession.

Elodie PORRACCHIA
Remy BENSON

Présidents FDO des Bouches du Rhône



Crédit photo : Jacques Courron

Les herbassiers transhumants sont des éleveurs ovins dont le troupeau constitue le principal capital d'exploitation. Ils achètent "à la saison" des places d'herbage, des plaines de basse provence aux montagnes alpines, avec des accords verbaux dans la majorité des situations.

La région Provence-Alpes-Côte-D'azur compte quelques 150 élevages herbassiers dont la base hivernale se situe dans les zones basses des départements du Sud : Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et vallées des Alpes de haute-Provence.

LES ÉLEVEURS HERBASSIERS

Un système d'installation hors cadre familial qui a fait ses preuves remis en cause par les réformes successives de la PAC.

pâturage hivernal de prairies irriguées

Ce type d'élevage pastoral, basé sur la mobilité, se caractérise par la taille élevée des cheptels, une conduite extensive du système de production, une alimentation qui privilégie la valorisation d'espaces naturels, des races rustiques (Mérinos d'Arles et plus rarement Préalpes ou Mourérous), ainsi que la variété des types d'agneaux produits.

Un système d'alimentation qui repose principalement sur le pâturage, en gardiennage

Les troupeaux valorisent des ressources fourragères et pastorales variées et échelonnées dans

l'espace et le temps, de la plaine et des collines de l'arrière-pays jusqu'à la montagne en été, en alpage, avec la grande transhumance estivale vers le massif alpin. Ces systèmes mobilisent ainsi des surfaces plus ou moins bien reconnues par le système de la PAC actuelle : 4^{ème} coupes ; restoublés, interrangs de vergers, vignes ou oliviers, friches, landes et parcours plus ou moins boisés, estives.

Une même surface ne pouvant être déclarée par 2 exploitants différents, les 4^{èmes} coupes,⁽¹⁾ restoublés⁽²⁾ et interrangs, bien que participant largement au système d'alimentation de certains troupeaux à l'échelle de l'année, ne sont ainsi pas considérées et reconnues en tant que surfaces pastorales.

L'alimentation de ces troupeaux en matière de distribué est toujours très économe. Les brebis ne consomment du

foin que lors d'un bref isolement de deux ou trois jours en case d'agnelage et durant la période hivernale lors des épisodes pluvieux marqués, épisodes qui restent en général relativement rares.

La norme reste une exploitation de la ressource sur pied, au fur et à mesure de sa disponibilité, en gardiennage intégral ou partiel avec la pose de filets quand c'est possible, déplacés quotidiennement. Lors de l'estivage en alpage, ces éleveurs gardent leurs bêtes et prennent le plus souvent en complément d'autres animaux sous leur responsabilité dans le cadre d'un groupement pastoral.

Une conduite "extensive" de la reproduction et des produits diversifiés

Les risques d'aléas sur la ressource pastorale et la mobilité des troupeaux induisent généralement un objectif de production modéré sur ces troupeaux avec une productivité qui tourne autour de 0,8. Les agnelles de renouvellement sont gardées et ne sont mises en lutte qu'à partir de l'âge de 18 mois. La répartition des naissances sur l'année est fortement structurée par la disponibilité en herbe de qualité.

1) Regains des prairies irriguées de crau sur lesquelles 3 coupes de foin sont réalisées

2) Résidus et repousses automnales de parcelles cultivées en céréales

L'agnelage d'automne est ainsi privilégié quand les surfaces herbagères sont significatives, ce qui est le cas de manière prépondérante dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Haut Var et certaines situations préalpines. Pour les Alpes-Maritimes et de façon prépondérante dans le Var et les Alpes de Haute-Provence, l'agnelage de printemps est dominant voire assez souvent unique afin de profiter au mieux de la pousse de l'herbe printanière pour assurer la lactation et une partie de la croissance de l'agneau.

Cette productivité modérée, couplée à une production d'agnelles de renouvellement, peut être limitante concernant l'accès à l'Aide Ovine.

N'ayant que difficilement la possibilité d'engraisser leurs agneaux, les herbassiers produisent en effet le plus souvent des agneaux maigres et des agnelles de race pure pour la reproduction. Les ventes pouvant s'échelonner entre 6 mois et 1 an voire plus selon les situations, la question du respect des critères d'obtention de l'Aide Ovine en termes de productivité reste latente. Outre le seuil actuel, qui peut déjà être compliqué à atteindre dans certains élevages, un passage de l'évaluation de la productivité sur la base du nombre d'agneaux nés à une évaluation qui serait basée sur le nombre d'agneaux vendus rendrait le respect de ce critère encore plus problématique.



Crédit photo : Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

Quel avenir ?

Ce type de système, relativement « à la marge » depuis toujours dans son fonctionnement, a cependant été encore un peu plus marginalisé par les différentes réformes qui se sont succédées depuis la mise en place des DPU. Le découplage des aides en 2003 a en effet constitué le premier virage de la politique de réaffectation des soutiens de la production vers

le foncier. Depuis cette date, les réformes successives n'ont fait qu'accentuer l'importance des surfaces déclarées dans la perception des différents types de soutien existants.

Ce lien renforcé au foncier complique fortement les installations selon ce mode progressif, qui permet pourtant à des gens non issus du milieu, le plus souvent après une période de salariat en tant que berger, de se lancer sans investissement initial important.



Paturage en colline

Crédit photo : Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

Si les aides à la brebis, sous réserve d'éligibilité, leur sont accessibles comme à tout autre éleveur, l'accès à d'éventuels DPU est en revanche exclu la plupart du temps. De même, les aides à l'installation étant calibrées pour des installations « clé en main », ce système d'installation progressive n'est pas reconnu. Il continue cependant à ce jour de constituer une base d'installation pour des jeunes n'ayant guère de moyens financiers pour démarrer et paradoxalement, en termes de viabilité, ce système permet de dégager rapidement une marge supérieure à celle d'éleveurs plus traditionnels. Ceci n'est cependant vrai qu'au prix de conditions de travail difficiles (mobilité importante, précarité des places) et ne constitue généralement pour ces éleveurs qu'une base de départ transitoire en attendant de trouver des places plus stables voire de se sédentariser et de se rapprocher des systèmes plus conventionnels.



Avec environ 45000 brebis détenues par 112 éleveurs professionnels, le Var est un petit département d'élevage.

Notre département est marqué par la difficulté d'accès au foncier qui fait que plus de la moitié des éleveurs sont en système herbassier, c'est-à-dire qu'ils n'ont quasiment aucune maîtrise de leur espace pastoral.

Pour ces éleveurs, le pastoralisme est la ressource fourragère quasi-exclusive des exploitations.

Les agneaux ne sont par conséquent pas ou peu finis dans les exploitations, et vendus légers.

Notre département a aussi la particularité d'avoir une filière musulmane très importante. Malheureusement, les évolutions réglementaires nous font perdre ce marché.

Des éleveurs se sont mobilisés dans la construction de sites d'abattage temporaires pour l'Aïd-el-Adha. Mais les exigences réglementaires, qui tendent à mettre sur le même plan ces sites

temporaires et les sites pérennes industriels, découragent à la fois les éleveurs et les clients.

Autre gros point noir pour notre département : la prédation.

Nous sommes actuellement le deuxième département de France le plus sinistré. La présence de prédateurs est totalement incompatible avec notre mode d'élevage méditerranéen où les brebis pâturent la nuit et chaument le jour pendant les mois les plus chauds.

Face à ces difficultés d'élevage et de commercialisation, avec de plus de grosses incertitudes quant à la prise en compte de nos parcours dans la nouvelle PAC, il est difficile de renouveler les éleveurs de notre région. Notre département a pourtant des surfaces importantes mais peu riches, qui pourraient être consacrées à l'élevage de brebis et ainsi entretenir les paysages et aider à la lutte contre les incendies.

Philippe FABRE
Président FDO du Var



Lancé en 2004, le projet de mutualisation / organisation de la logistique s'est concrétisé dans une expérimentation lancée en mars 2012 et qui est toujours en cours.

En effet, notre expertise du terrain nous a permis de constater que les éleveurs en vente directe n'avaient pas de problème de demande, mais que la logistique était très chronophage et très coûteuse, car l'absence d'opérateurs privés ou publics, notamment en matière de transport d'animaux vivants, et les contraintes liées à l'élevage d'animaux de boucherie en système extensif (impossibilité de prévoir sur le moyen terme une date exacte d'abattage) les obligeaient à des solutions individuelles.

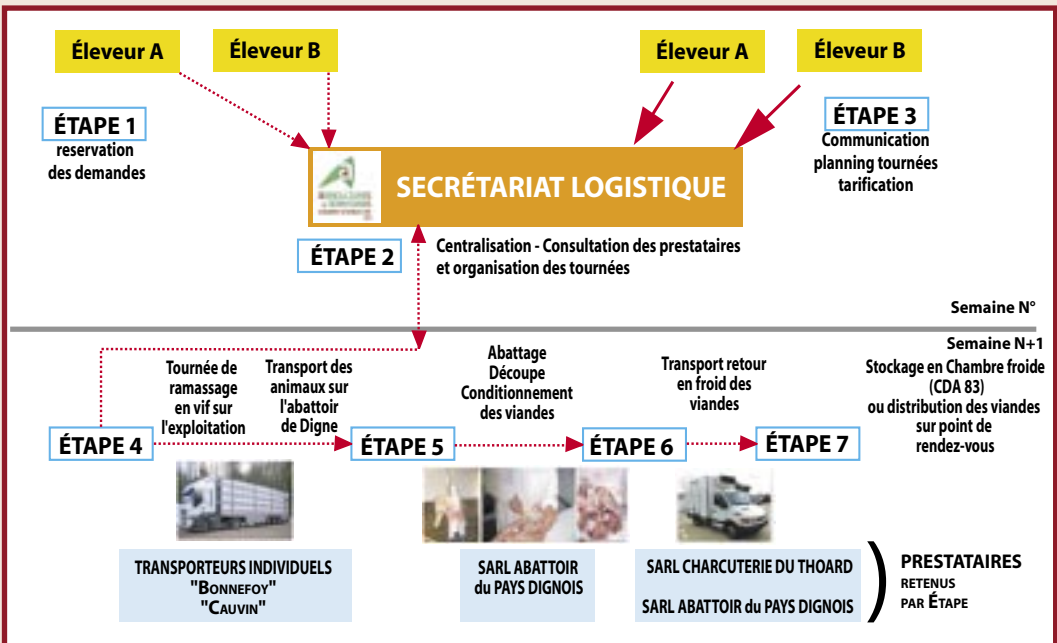
S'ORGANISER AUTOUR DE LA VENTE DIRECTE :

une expérience innovante dans le Var

Les objectifs de cette expérimentation étaient par conséquent de :

- Répondre à un problème de santé publique (mettre sur le marché des produits carnés respectant les normes sanitaires en vigueur)
- Permettre aux éleveurs de gagner du temps et de l'argent
- Démarrer un système d'organisation de la filière par la mise en œuvre d'une solution logistique, souple, efficace

Le système retenu est le suivant :





La première année, les deux prestataires retenus pour le transport en vif sont pour l'un un éleveur qui a accepté de nous aider, pour l'autre un transporteur professionnel qui vient du Revest du Bion (04). Nos contacts avec les autres transporteurs de la région, y compris les coopératives ovines, n'ont pas abouti (refus ferme ou conditions inacceptables). La deuxième année, seul un prestataire a été sollicité, avec une participation active de l'ADEVar dans le financement de l'opération pour garantir un tarif fixe de transport en vif.

Paradoxalement, peu d'éleveurs déjà engagés dans la vente directe ont fait appel à notre dispositif expérimental (seulement 4 sur 15). Cela tient probablement au fait que le dispositif expérimenté ne peut pas pour le moment présenter suffisamment de garanties en termes de régularité de tarifs et de fréquence de passage. Néanmoins, le bilan de l'expérimentation est plutôt flatteur :

	2012	2013
Nb collectes	5	8
Nb ramassages	24	23
Nb éleveurs	17	20
Nb animaux	311	328
dont ovins	161	131
dont caprins	159	197
dont bovins	0	6
dont porcins	1	0
Coût moyen transport vif par animal	6,20 € TTC	4,50 € TTC
Km économisé (vif + frigo)	3700	9435
CO2 économisé (vif + frigo)	1500 Kg	3825 Kg
Temps économisé (vif + frigo)	160 h	200 h

Néanmoins, cette expérimentation a été reconduite en 2013, avec 2 changements notables :

- La facturation du transport en vif aux éleveurs est effectuée par l'ADEVar, afin de garantir au transporteur un paiement sans délai, et aux éleveurs un tarif fixe
- Le transport en vif est assuré par un autre éleveur (le premier n'est plus en capacité d'assurer le service)

Ce dernier changement a mis en exergue le principal point faible identifié sur ce dispositif : le transport en vif, est effectué par un éleveur particulier, toujours plus vulnérable aux aléas qu'une entreprise spécialisée.

Il faudra par ailleurs prévoir à la fois une action de formation/animation des groupes d'éleveurs aux stratégies marketing, ainsi qu'une campagne de communication à destination des consommateurs. Mais cette action ne sera pas envisageable tant que les difficultés organisationnelles n'auront pas été résolues.

LES TRANSHUMANCES OVINES

de la Provence aux Alpes



Crédit photo : Patrick FABRE

Gardiennage en alpages

La transhumance, modèle de complémentarité entre la montagne et la plaine

Le mot transhumance intègre deux informations, trans (au-delà) et humus (le pays), car le voyage qu'il désigne conduit au-delà du territoire d'origine. C'est une forme de vie pastorale étroitement associée aux régions à climat méditerranéen. Elle permet de palier la sécheresse qui sévit l'été et jaunit les maigres pâturages des plaines. Dès le mois de juin, les troupeaux gagnent alors les montagnes les plus proches, où l'herbe renaît après la fonte des neiges. Ils en reviendront entre septembre et novembre, avant que la neige ne les recouvre de nouveau.

Une pratique qui n'a jamais cessé de savoir s'adapter

La transhumance fait partie du patrimoine provençal. Historiquement, elle a tracé son propre réseau routier, les drailles ou carraires, qui furent les premières voies de communication entre les plaines de basse Provence et les montagnes alpines. Tout en s'adaptant aux évolutions de la société, les éleveurs ovins ont su conserver le caractère naturel et authentique de l'élevage de Provence, dont la clé de voûte reste la transhumance. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, celle-ci demeure un phénomène économique et social considérable. Chaque année, en effet, quelques 600 000 têtes esti-

vent en montagne et 60 000 environ, viennent depuis la montagne hiverner en plaine.

De multiples formes de transhumances

- la « grande transhumance estivale » relie à longue distance les basses plaines provençales et le littoral méditerranéen aux pelouses alpines,
- la transhumance dite « locale » désigne la montée en estive, sur des alpages de proximité, des troupeaux des communes de montagne ou des zones de piémonts,
- la transhumance dite « hivernale » est pratiquée par certains troupeaux des exploitations montagnardes, qui viennent passer l'hiver et une partie du printemps dans les plaines ou massifs forestiers littoraux de basse Provence.

Des systèmes d'élevage extensifs

Clef de voûte d'un mode d'élevage basé sur le pâturage, la transhumance garantit des productions (viande, laine) de grande qualité, rythmée par les cycles naturels de l'herbe et de l'animal. Les troupeaux sont composés de races dites « rustiques » : mérinos d'Arles, préalpes du sud, mouréous, issues de longues et patientes sélections. Ils sont souvent accompagnés des indispensables auxiliaires du berger :

chiens de conduite et de protection, chèvres du Rove et ânes de Provence. Des béliers améliorateurs en qualité bouchère, notamment de race Ile de France ou Berrichon, sont également présents dans de nombreux élevages.

Des produits de qualité

La viande issue d'ovins transhumants est de très bonne texture. Les agneaux reçoivent une alimentation naturelle et équilibrée, basée essentiellement sur l'apport du lait maternel. Du fait, aussi, d'un excellent équilibre muscle/gras, son arôme et sa saveur sont exquis. Pour répondre à la demande accrue des consommateurs en matière de sécurité alimentaire, de traçabilité, de garantie d'origine et de mode d'élevage, les éleveurs ont fait le choix d'une production sous signe officiel de qualité au travers de l'Indication Géographique Protégée «Agneau de Sisteron Label Rouge». D'autres modes de valorisation existent comme l'Agriculture Biologique ou la dénomination Montagne. Des modes de commercialisation alternatifs se développent également : circuits courts et vente directe, économie solidaire (de type AMAP)...

La laine, autrefois principale production de l'élevage ovin, suffit à peine, aujourd'hui, à rémunérer la tonte. Toutefois, depuis quelques années, un regain d'intérêt pour cette matière première naturelle se manifeste, notamment autour de la laine mérinos d'Arles, reconnue pour sa finesse. De nombreuses initiatives existent désormais, permettant, selon les qualités de la laine, la confection de vêtements, de couvertures ou plaids, de fils à tricoter, écharpes, étoles, voire de tapis. La valorisation dans le domaine de l'isolation de bâtiments se développe également.

Les lieux d'estivage : du massif du Mercantour à celui du Mont-Blanc

Le pays d'estivage traditionnel est représenté par les Alpes de Provence (Mercantour, Ubaye, Haut-Verdon...) et les montagnes méridionales du Dauphiné (Vercors, Briançonnais). Avec le développement du transport par chemin de fer puis par camion, les troupeaux gagnent aujourd'hui également l'Oisans, Vanoise et jusqu'au Mont-Blanc. De nos jours, la plupart des cheptels sont en effet transportés dans des bétailières pouvant contenir, sur trois ou quatre étages, près de 400 têtes. Seuls certains troupeaux, représentant environ 25 000 têtes, qui hivernent dans

le Var, les Alpes-Maritimes ou les Alpes-de-Haute-Provence, continuent de cheminer à pied vers les alpages les plus proches.

Le métier de berger : un savoir-faire spécifique

En alpage, les troupeaux ovins sont gardés en permanence par un berger. La conduite d'un troupeau en altitude est une activité complexe, qui fait appel à de multiples compétences. Le travail de gardiennage varie considérablement d'une estive à l'autre. Les découpages des alpages en différents «quartiers», suivant l'altitude, l'exposition, la pente (...), définissent globalement le calendrier d'utilisation de la montagne. D'origines souvent très anciennes, ils doivent normalement permettre au berger qui gère bien son herbe de tenir sur l'alpage durant toute la saison, quelles que soient les conditions météorologiques de l'année. Afin de faciliter l'apprentissage de ces savoir-faire, une formation de bergers salariés est dispensée sur le Domaine du Merle, près de Salon-de-Provence. Les femmes y sont, depuis une dizaine d'années, de plus en plus présentes.

La vie en alpages : des améliorations récentes

Depuis l'adoption de la Loi Montagne en 1972, beaucoup d'améliorations ont été réalisées sur les estives. Ces améliorations, qui s'appuient en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), ont porté principalement sur les conditions de séjour et de travail des bergers. Des cabanes sont construites, de nombreuses aménagées. Des pistes d'accès sont ouvertes ou améliorées. Des points d'eau, des équipements plus ou moins mobiles pour le tri et la contention des animaux ont été installés. Quand les cabanes d'estive ne sont pas accessibles par voie carrossable, la montée en alpage des différents produits nécessaires à la vie du troupeau et du berger peut se faire au travers d'opérations groupées d'héliportage. Ces améliorations sont indispensables à la pérennité du métier de berger. Il est fréquent en effet de trouver aujourd'hui en montagne le berger installé avec sa famille, et quelquefois de jeunes enfants.

Des plaines du littoral aux montagnes alpines, une action nécessaire sur l'environnement

Attentifs à la préservation des potentialités pastorales des espaces qu'ils utilisent, éleveurs et bergers transhumants mettent en œuvre des pratiques extensives de

Départ pour
la transhumance
en camion



Crédit photo : Patrick FABRE



Aujourd'hui l'hélicoptère
est utilisé pour amener
les plus lourdes charges
(sel, croquette,...)
jusqu'aux
cabanes d'alpage

Crédit photo : Patrick FABRE

Gardiennage
en Crau sèche



Crédit photo : Patrick FABRE



pâturage d'autant plus respectueuses de l'environnement qu'elles ont très largement contribué à le créer. Aucune autre pratique n'est susceptible d'entretenir à si faible coût une étendue d'une telle importance et d'y maintenir une aussi riche biodiversité. La conduite savamment raisonnée du troupeau contribue à l'enrichissement de la diversité biologique et à la prévention de l'érosion, de l'avalanche ou de l'embroussaillage. Les espaces naturels à vocation pastorale, façonnés par le pâturage des troupeaux, occupent, dans les Alpes du Sud et la Provence, des superficies considérables : 750 000 ha environ, depuis les massifs forestiers ou la steppe de Crau de la zone littorale, jusqu'aux alpages des hautes vallées (400 000 ha de pelouses d'altitude), en passant par les landes et garrigues du moyen pays.

Un avenir menacé ?

Eléments fondateurs du système d'élevage transhumant, les espaces pastoraux suscitent aujourd'hui de nombreuses revendications : randonneurs pédestres, équestres ou cyclistes, chasseurs, protecteurs de la nature... Dans ces espaces pastoraux, lieux de quiétude pour les bergers et leurs troupeaux, des angoisses et des détresses ont également surgi avec l'irruption des grands prédateurs (*loups, lynx*). Malgré les nombreuses mesures de protection adoptées, certains territoires sont aujourd'hui abandonnés par les éleveurs sous la pression des prédateurs, remettant en cause des pratiques et des savoir-faire ancestraux, ainsi que les paysages qu'ils ont contribués à créer.

Un modèle pour le «développement durable»

Qualifié souvent de relique du passé, l'élevage ovin transhumant de Provence et des Alpes possède au contraire de nombreux atouts à faire valoir. Basée depuis toujours sur les cycles naturels de l'herbe et l'exploitation des ap-

titudes naturelles des ovins, il rencontre désormais les attentes de la société et des dernières lois d'orientation agricole : produits naturels et de qualité (*viande, laine*), pratiques respectueuses de l'environnement, maintien du tissu rural en plaine comme en montagne, de l'emploi - berger salarié d'estive - du patrimoine paysager et naturel. Apte à préserver les conditions d'un rapport équilibré avec le milieu naturel, propre à satisfaire des exigences de tous ordres, alimentaire, social, environnemental, culturel, voire spirituel, l'élevage ovin transhumant tel que la majorité des bergers le conduisent depuis des siècles, est à l'évidence un modèle des plus convaincants.

Un itinéraire agritouristique transfrontalier : «LA ROUTO. Sur les pas de la transhumance»



Afin de valoriser l'ensemble de ces dimensions, un ambitieux projet d'itinéraire agritouristique est en cours de mise en place, porté par la Maison de la Transhumance et la Comunità Montana Valle Stura (Piémont, Italie), accompagnés de nombreux partenaires de part et d'autre du Col de Larche. LA ROUTO, itinéraire de randonnée de près de 420 km, reliera ainsi la plaine de la Crau à la vallée de la Stura, permettant de découvrir les différentes dimensions de l'élevage transhumant : agricole, gastronomique, artisanale, environnementale et patrimoniale. Cet itinéraire, qui s'appuiera sur les anciennes drailles de transhumance des troupeaux, a vocation à être agréé sentier de Grande Randonnée (*pour plus d'informations : www.larouto.eu*).

Flux de la transhumance ovine en saison estivale en 2013 (nombre de têtes)

Départements d'origine	Alpes du Sud	Alpes du Nord
Alpes de Haute-Provence	128 000	9 000
Hautes-Alpes	151 000	16 000
Alpes Maritimes	43 000	
Bouches-du-Rhône	76 000	115 000
Var	29 000	1 000
Vaucluse	14 000	20 000

Patrick FABRE - Maison de la Transhumance



Si le Vaucluse est renommé pour sa production de fruits et légumes et ses grands vins, il est aussi un département où l'élevage ovin tient une place prépondérante par son occupation de l'espace.

La filière ovine départementale compte environ 36000 brebis et une petite centaine d'éleveurs. On trouve dans le Vaucluse une grande diversité de systèmes d'élevages ovins allant des grands troupeaux mérinos transhumants aux petits ateliers traditionnels, des herbassiers aux préalpins sédentaires. Les productions sont variées : agneaux de bergerie, coureurs, reproducteurs et les marchés aussi avec les éleveurs engager dans le label rouge « Agneau de Sisteron » et en coopérative, des éleveurs tournés vers l'Aïd et d'autre pratiquant la vente directe.

Cette diversité est le reflet de systèmes d'élevages différents mais néanmoins complémentaire, une chance qu'il faut arriver à préserver.

Le maintien des effectifs et des éleveurs est permis par une grande utilisation des espaces naturels. Ces surfaces sont une ressource alimentaire importante dans nos systèmes d'élevage. De part cet usage, le pâturage répond aussi à des problématiques environnementales : entretien des milieux ouverts, lutte contre les incendies,...

Le pâturage et l'entretien de ces espaces naturelles n'est pas sans cout pour les éleveurs et est permis par des dispositifs de compensation et de rétributions environnementales (ICHN, MAE,...).

Il est important pour nos systèmes que ces surfaces soit reconnues et prises en compte dans la nouvelle PAC.

Il en va de la viabilité de nos exploitations mais aussi de la qualité de nos paysages.

L'accessibilité à ces surfaces, dans notre département à forte pression foncière, est plus aisée. Elle permet l'installation de jeunes éleveurs notamment hors cadre familiale.

Grace à ces surfaces, le Vaucluse détient ainsi une proportion de jeunes éleveurs de moins de 40 ans supérieur à 35 %, ce qui le situe en tête des départements français.

La présence du loup complique le fonctionnement des élevages en milieux boisés qui sont de fait très vulnérables.



Dans notre région, les surfaces de parcours contribuent pour une part essentielle dans l'alimentation des troupeaux. Elles ne se limitent pas aux alpages, elles sont également constituées de pelouses, de landes et de bois pâturés qui couvrent de très grandes surfaces. Même si cette ressource n'est pas toujours facile à mobiliser et à gérer, les parcours fournissent une ressource alimentaire économique, abondante et respectueuse de l'environnement. Les filières d'élevage revendiquent une production animale de qualité sur parcours. Les éleveurs pastoraux mettent en œuvre une grande technicité dans la mobilisation de ces surfaces.

Julien Bonnet

Président FDO du Vaucluse
et Président Section Ovine

Maison Régionale de l'Élevage PACA

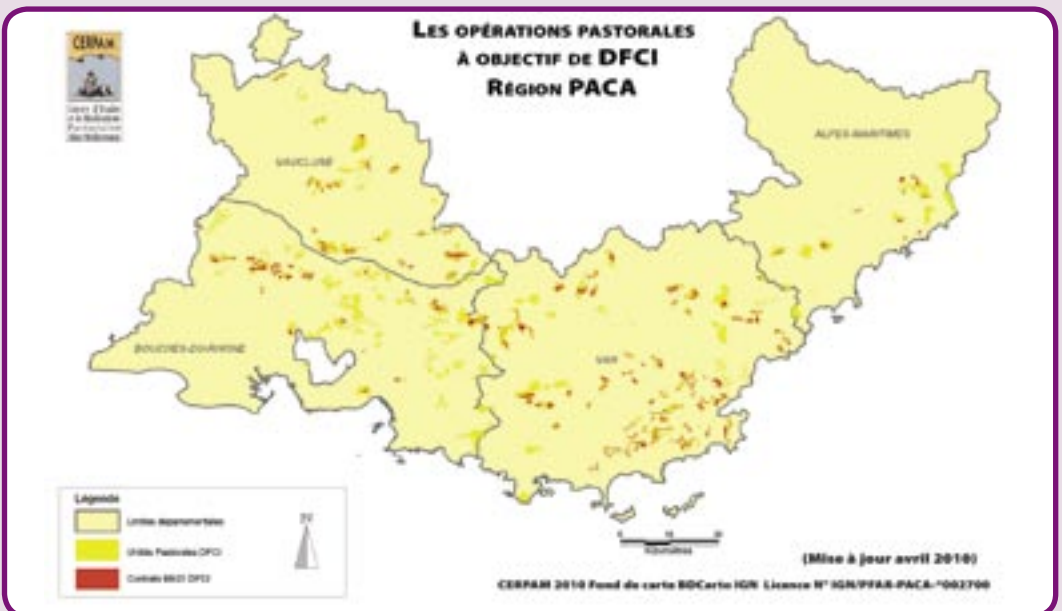
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les surfaces pastorales au cœur de l'actualité en 2014

La mise en place de contrats agri-environnementaux (MAET) permet de valoriser ces espaces pastoraux qui, dans notre région, sont porteurs d'enjeux environnementaux majeurs, façonnés et gérés par les activités pastorales qui s'y déroulent.

Ces contrats sont conclus entre un agriculteur et l'Etat, dans l'objectif de soutenir des pratiques agricoles favorables à l'environnement. Ils s'inscrivent dans

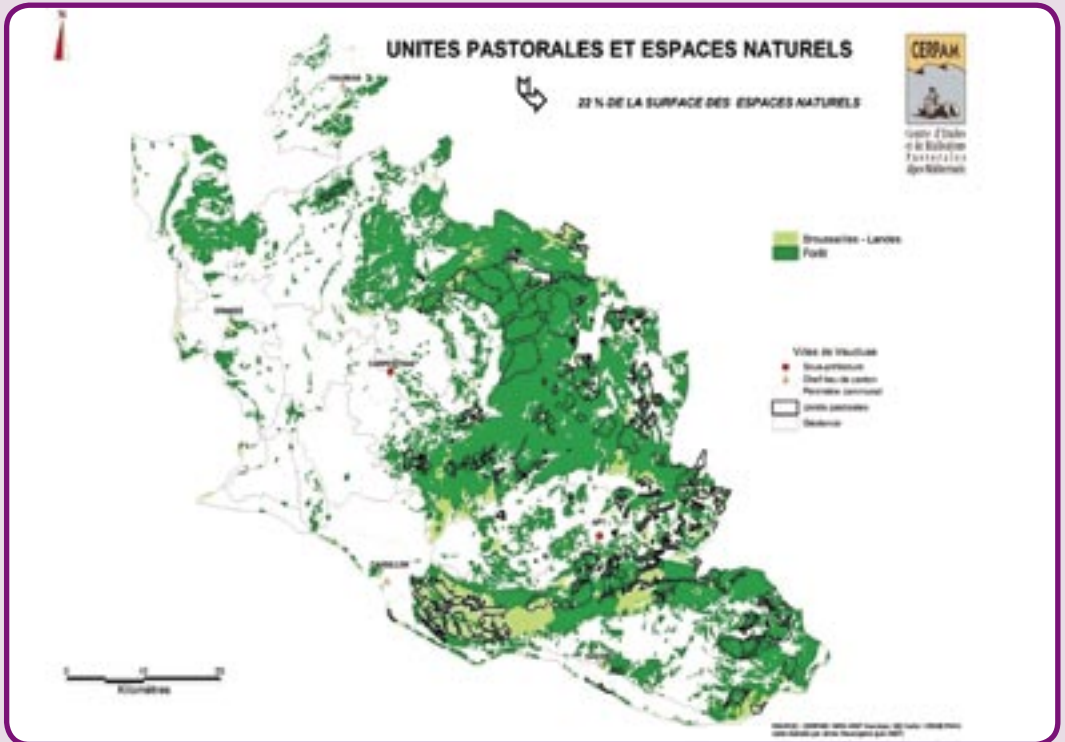
des territoires où les enjeux environnementaux sont identifiés et portés par une structure gestionnaire de l'environnement : Parc naturel pour un site Natura 2000, Cerpam pour les massifs forestiers à enjeu de protection contre l'incendie...La carte ci dessous est un exemple de répartition régionale de MAET à objectif de DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies)



L'engagement dans une mesure contractuelle vise le maintien voire la réouverture des milieux en évitant le surpâturage ou le sous pâturage.

Le Vaucluse, plus petit département d'élevage de la région, comprend une centaine d'éleveurs ovins qui utilise à côté des espaces agricoles une part non négligeable d'espaces naturels du département...D'après l'Atlas 84, relayé par l'enquête pastorale nationale, il y a plus de 32 000 ha de bois et de landes pâturés, ce qui représentent environ 22% des 150 000 ha d'espaces naturels du département.

Les aides versées issues de ces MAET constituent une incitation pour les agriculteurs exploitant des parcelles sur des territoires ciblés pour leur intérêt environnemental à ne pas abandonner ces milieux difficiles (embroussaillage, multi-usages, prédation...), à recourir ou à maintenir des pratiques favorables à la biodiversité ou à la préservation de l'environnement au sens large. Les cartes ci-après pointent les enjeux de biodiversité sur le département du Vaucluse.



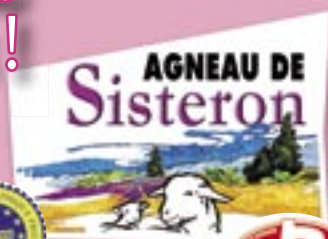
En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les services du CERPAM accompagnent les éleveurs grâce aux références établies depuis de longues années et remises en chantier par les évolutions récentes (climat, sylvopastoralisme, prédation). Ces références sont ainsi mobilisées sur deux chantiers d'actualité. Le premier, animé par la DRAAF, concerne l'harmonisation régionale des conditions d'utilisation et d'admissibilité des surfaces.

Le second, qui valorisera les travaux menés sur les BCAA, vise à apporter des éléments pour la mise en œuvre dès 2015 de la nouvelle PAC ; il s'agit notamment de faire reconnaître l'ensemble des surfaces pastorales, dont les parcours embroussaillés ou boisés, dans les nouvelles règles d'admissibilité des surfaces.

L'AGNEAU DE SISTERON

un produit haut de gamme
plébiscité par tous !

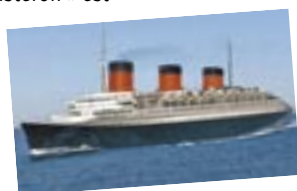
Historique



Le Sud-Est de la France est le berceau de l'élevage ovin français. Depuis plus de 6 000 ans, aux prémices de l'élevage, des brebis pâturent sur les parcours des Alpes, de Provence et de la Méditerranée.

Fortement ancrée dans une région de tradition ovine, la dénomination « Agneau de Sisteron » est apparue dans les années 1920/1930 à l'initiative de chevillards sisteronnais.

On dit qu'au milieu des années 30, Joséphine Baker aurait été l'une des premières à savourer la chair tendre et moelleuse de l'Agneau de Sisteron à la table prestigieuse du superbe transatlantique, le Normandie.



C'est à la même époque, qu'un chevillard clairvoyant et habile, Maurice Richaud, décide de lancer l'Agneau de Sisteron. Sur la Côte d'Azur où le tourisme commence à se développer et bientôt dans toute la région, l'Agneau de Sisteron connaît alors un véritable engouement qui ne faiblira pas pendant plus de soixante ans.

Aujourd'hui encore, une enquête de notoriété et de nombreux témoignages attestent que l'Agneau de Sisteron conserve une notoriété extrêmement forte auprès des consommateurs comme des professionnels : un consommateur régional sur huit le cite en effet spontanément comme origine de l'agneau acheté.

La cité de Sisteron, située au cœur de la zone historique de production, a toujours été au centre des échanges de troupeaux entre les Alpes et les plaines et collines provençales ou méditerranéennes.

C'est pourquoi son abattoir est devenu le premier abattoir ovin de France.



Le 26 juin 2003, l'INAO a donné son agrément au dossier IGP Agneau de Sisteron. Le 15 février 2007, l'Union Européenne valide officiellement la procédure de protection de l'Agneau de Sisteron et permet ainsi à toute une filière de bénéficier de cette reconnaissance européenne.



Devenu réalité, l'Agneau de Sisteron IGP Label Rouge est pour le consommateur une garantie d'origine du produit. Pour toute la filière, l'Agneau de Sisteron Label Rouge est un atout mais aussi un véritable défi à relever : satisfaire la demande croissante en garantissant volume et régularité de production.

Des garanties pour le consommateur



• L'Indication Géographique Protégée : une garantie d'origine



Zone foncée = «région de Sisteron»
officiellement reconnue et protégée

Le cahier des charges IGP, qui protège le nom « Agneau de Sisteron », est adossé au cahier des charges Label Rouge Agneau Fermier, chargé de garantir la qualité du produit.

C'est une authentique garantie d'origine pour le consommateur : l'Agneau de Sisteron doit impérativement être né, élevé et abattu dans la région de Sisteron.

La zone géographique de production strictement délimitée regroupe les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes-Alpes, ainsi qu'une grande partie de la Drôme, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes.

Seule l'Indication Géographique Protégée permet l'utilisation de l'appellation « Agneau de Sisteron » et en assure la protection.



Le Label Rouge : une garantie de qualité supérieure

L'Agneau de Sisteron est avant tout un agneau Label Rouge, respectant un cahier des charges d'une extrême exigence qui définit très précisément chaque étape du processus de production de la naissance des agneaux à la commercialisation.

Il est contrôlé par un organisme certificateur indépendant, Qualisud, garant du sérieux de la démarche

Un mode de production respectueux des traditions régionales d'élevages ovins

Les brebis mères sont de races méditerranéennes : Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud ou Mourérous.

Le nombre de brebis sur une exploitation est limité en fonction des surfaces de pâturages disponibles (chargement inférieur à 1.4UGB/Ha de la surface fourragère totale)



Selon la tradition pastorale ancestrale, le mode d'élevage est extensif et pastoral pratiquant la transhumance et le pâturage des parcours : un mode parfaitement naturel d'entretien des paysages.

(Obligation d'utilisation de surfaces pastorales ou parcours, l'élevage justifie d'au moins 10 ha de parcours, le troupeau pâture au minimum 180 j par an. 100% de pâtures et fourrages sont issus de l'aire géographique de l'IGP, et au cours de sa vie 45% de la ration de l'agneau est issue de cette zone IGP. Enfin la quantité de matière sèche consommée du couple mère agneau provient à plus de 55% de l'exploitation, en dehors des systèmes de transhumance).

Les agneaux sont nourris par tétée au pis de la mère pendant 60 jours minimum. Après sevrage, ils reçoivent une alimentation à base de foin, éventuellement complétée d'aliments à base de céréales sous contrôle de l'organisme certificateur.

Un produit haut de gamme

La traçabilité des agneaux est garantie, de leur naissance à la livraison des carcasses. Chaque carcasse est dûment certifiée par un tampon Label Rouge et un Certificat de Garantie et d'Origine « Agneau de Sisteron Label Rouge » numéroté.

L'agneau de Sisteron est un agneau jeune (de 70 à 150 jours) et léger (de 13 à 19 kg) présentant une viande claire d'une grande finesse, caractérisée par son moelleux et la douceur de son goût. La conformation est U, R, O et l'état d'engraissement doit être de 2 ou 3.

La carcasse présente un gras clair, caillé uniformément et non huileux, et ne présente aucun défaut majeur visuel (déchirure, purpura...).



La Labellisation individuelle des carcasses : une spécificité de l'Agneau de Sisteron



Le choix de l'Agneau de Sisteron a été de procéder à une labellisation individuelle des carcasses assurée par un agent indépendant qualifié. Elle vise à évaluer individuellement les carcasses aptes à bénéficier du Label Rouge-IGP. Cela se passe en plusieurs étapes :

1- Vérifications documentaires :

Lorsque les agneaux arrivent à l'abattoir, les bordereaux de transport sont récupérés. Le labellisateur vérifie alors, que l'éleveur est bien habilité, qu'il n'est pas suspendu temporairement, que les agneaux ont bien été déclarés à la naissance et qu'ils ont bien l'âge requis entre 70 et 150 jours.

2- Prélabellisation des carcasses :

Une fois sur la chaîne de l'abattoir, les carcasses des lots Labels Rouges sont « prélabellisées » si elles rentrent dans les critères du label-IGP (poids, conformation, états d'engraissement). Elles ont alors une double étiquette qui leur est apposée. Sinon, seule une étiquette sort et la cause de non labellisation sera renseignée (poids, conformation).



3- Labellisation des carcasses :



Puis en frigo le labellisateur procède à la labellisation individuelle des carcasses. Pour chacune d'entre elle une évaluation visuelle et tactile est effectuée. Cette opération est réalisée 4 heures après la tuerie. Pour chaque carcasse, le sexe est enregistré. Si l'agneau n'est pas labellisé (problème d'âge, de défaut de la carcasse, de manque de déclaration de naissance....) la seconde étiquette est enlevée et la cause de non-labellisation est enregistrée.



Si la carcasse est labellisée, l'agent labellisateur fixe un certificat de garantie numéroté unique sur le gigot, appose une marque à l'encre alimentaire faisant référence au Label Rouge, enregistre la série de numéros de certificats de garanties fixés sur le lot d'agneaux labellisés par éleveur. Puis chaque éleveur recevra via sa coopérative par internet ses informations sur l'abattage de son lot.

Les Chiffres Clefs 2013

- La région Provence Alpes Côte d'Azur est aujourd'hui la
 - 2^{ème} région ovine de France avec 11 % des effectifs nationaux
 - Avec près de 590 000 brebis
 - 1 500 éleveurs soit 7 % des producteurs français
- Des Races locales adaptées au territoire
 - La Mérinos d'Arles (300 000 brebis 3^{ème} race de France)
 - La Préalpes du Sud (200 000 brebis)
 - La Mourerous (35 000 brebis).

Ces élevages exploitent des zones difficiles et constituent la dernière activité agricole de nombreuses communes

L'Agneau de Sisteron en chiffres

Répartition communale des élevages ovins qualifiés en Agneau de Sisteron



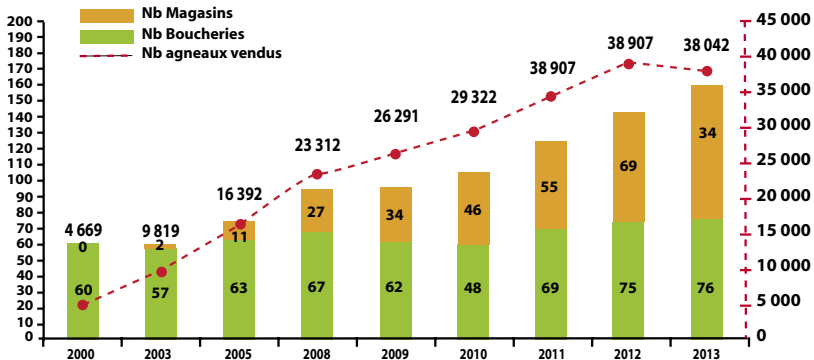
- 62 053 agneaux présentés à la labellisation par les éleveurs pour l'année 2013

- 38 042 agneaux commercialisés dans le circuit Label Rouge en 2013

- 270 éleveurs, et près de 125 000 brebis, adhérents aux 3 Organisations de Producteurs engagées dans la filière Agneau de Sisteron, soit 22% des brebis et 18 % des éleveurs ovins de la région engagés dans la démarche.

Ci-contre la carte de répartition des élevages Label Rouge sur la zone IGP Agneau de Sisteron

En nombre de têtes, l'Agneau de Sisteron est le premier Label Rouge-IGP ovin de France, et le second si on considère les labels rouges seuls.



La vision du succès : la progression des ventes depuis la création du Label Rouge

- **Un abattoir :** Sisteron, véritable référence européenne, l'abattoir de Sisteron est le premier abattoir spécialisé ovin de France pour le volume de viande ovine traitée. Mais attention seulement 7 à 10 % des agneaux tués à Sisteron par an ont la mention « Agneau de Sisteron » !
- 3 sociétés commerciales : SA Dufour Sisteron, Ets Giraud & Fils, Alpes Provence Agneaux
- 3 ateliers de découpe (également grossistes) : SA Dufour (Reillanne et Sisteron), Ovimpex Distribution (Grillon)
- 160 points de vente (boucheries ou grandes surfaces) localisés principalement dans le Sud-Est de la France (la liste sur www.agneaudesisteron.fr).

Des enjeux majeurs pour l'avenir

L'étalement de l'offre : un chantier engagé avec réussite mais à poursuivre !

Depuis 2006, avec l'entrée de l'agneau de Sisteron en grande distribution, l'ensemble de la filière se mobilise pour répondre au mieux aux contraintes du marché et fournir le plus régulièrement possible, qualité et quantité.

Historiquement très saisonné du fait de la pratique de la transhumance, l'Agneau de Sisteron ne pouvait envisager l'avenir sans une réorientation des volumes labellisés.

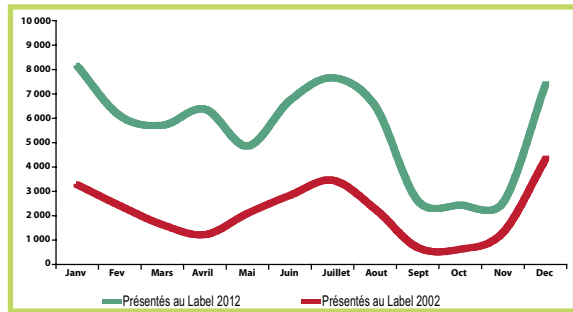


Pour envisager un programme de décalage de production efficace, tous les partenaires de la filière ovine de Qualité se sont mobilisés pour répondre aux questions techniques des éleveurs et les aider à appréhender de nouvelles périodes de mises bas de leurs agneaux.

Les périodes, Pâques et automne (septembre à novembre), sont critiques en fourniture d'agneaux. Les organisations de producteurs en contractualisant fortement avec les opérateurs d'aval, ont dégagé un montant de plus-values commerciales réparti en fonction des périodes plus ou moins critiques. De ce fait, une incitation forte a été consentie pour Pâques et l'automne.

On constate très clairement l'effet de cette politique sur la fourniture d'agneaux entre 2002 (programme de gestion de l'offre mis en place en 2006) et 2012.

Pérenniser la démarche en trouvant de nouveaux producteurs :



En 10 ans l'Agneau de Sisteron a su progresser et avoir une dynamique telle qu'il s'est hissé parmi les premiers labels ovins nationaux.

Pour un éleveur, s'engager dans la démarche c'est, en acceptant les cahiers des charges, progresser techniquement afin de réussir ses périodes de luttes et réussir ses agneaux ! C'est donc un moteur de motivation ! Or en 2013, l'Agneau de Sisteron a connu sa première année de légère baisse de production. Il est donc important de trouver un nouveau souffle pour continuer cette progression. En effet, aujourd'hui, ce qui freine l'expansion de la démarche ce n'est pas l'aval : de

nouveaux magasins sont habilités tous les mois et le produit est plébiscité pour sa qualité par les bouchers et apprécié par les consommateurs, c'est donc vers l'amont qu'il faut se tourner !

Trouver de nouveaux producteurs, fiers de participer à un travail collectif, de s'engager dans une dynamique de filière et de produire un produit haut de gamme reconnu par tous ! Voici l'enjeu principal de l'Agneau de Sisteron pour les années qui viennent !

Lucie SICILIANO - Chargée de Mission,
Animation de l'Agneau de Sisteron

LES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES DE PRODUCTEURS OVINS EN PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR :

Relever le défi de la baisse de la production

Fruits des nombreuses restructurations et fusions à l'œuvre dans le Sud Est depuis 10 ans, deux Organisations de Producteurs Commerciales (OPC) sous forme coopérative sont implantées dans la région Provence Alpes Côte d'Azur et la région Rhône Alpes : SCA PROV'ALP l'Agneau du Sud et SCA les Bergers du Soleil. Ces deux coopératives rassemblent près de 1000 éleveurs ovins et 219 000 brebis viande.

Intervient aussi une Organisation de Producteurs Non Commerciale (OPNC) sous forme associative regroupant une cinquantaine d'éleveurs et 22 900 brebis viandes : Ciel d'Azur.

36% des éleveurs de la région dont 37% des brebis adhèrent à ces structures. Leur implantation dans les différents départements est variable avec une forte présence dans les départements alpins. Dans ces départements, l'éloignement des centres de consommation et la topographie incitent les éleveurs à se regrouper pour l'organisation de la collecte et la mise en marché de leurs animaux.

A l'inverse, dans les départements côtiers, la taille importante des troupeaux et la proximité des centres urbains (Marseille – Nice) favorisent des solutions plus individuelles et le développement de circuits courts.

POIDS DES ADHERENTS A UNE COOPERATIVE

Départements	% Eleveurs en coopérative	% Brebis en coopérative	Nombre brebis en coopérative
05	59%	69%	123 808
04	31%	38%	58 802
13	27%	15%	20 730
84	19%	27%	8 410
Var	17%	13%	6 758
Alpes Maritimes	1%	1%	245
Total PACA	36%	37%	218 753

Les deux coopératives sont spécialisées ovines dans une région où la production ovine est la première production animale régionale. Elles assurent l'essentiel de la collecte de leurs adhérents.

LES MOYENS DE PRODUCTION

	Prov'Alp l'Agneau du Sud	Bergers du Soleil
Nombre de salariés (ETP)	20	14,5
Nombre de camions bétailières	9	7
Capitaux propres (€)	2 434 000 €	1 924 000 €

La production mise en marché par ces coopératives est très variée à l'image de la production régionale : agneaux de boucherie, agneaux maigres destinés à l'engraissement à la descente de transhumance, agneaux légers destinés à l'exportation, agneaux mâles pour le marché de l'Aïd El Kebir (la coopérative Prov'Alp, sur son site de Saint Martin de Crau, dispose d'un site d'abattage temporaire pour l'Aïd El Kebir traitant entre 500 à 600 agneaux le jour de la fête).

La production régionale se caractérise par une forte saisonnalité induite par la transhumance et des agneaux issus des races rustiques locales.

Sous l'impulsion des coopératives, l'Agneau de Sisteron Label Rouge s'est hissé en 10 ans sur la 1^{ère} marche du podium des Agneaux Label Rouge IGP en France. Conseils techniques, contractualisation et grilles annuelles de prix garantis ont permis cette évolution grâce à un dialogue constructif entre les OP et leur aval.

UN CALENDRIER QUI FAIT RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION

L'organisation économique se fait autour de Sisteron où se situe, à la fois, l'abattoir (premier abattoir spécialisé ovin français), le siège social d'une des deux coopératives (Bergers du Soleil) et leur premier partenaire d'aval : le groupe SA DUFOUR, Alpes Provence Agneaux OVIMPEX Distribution.

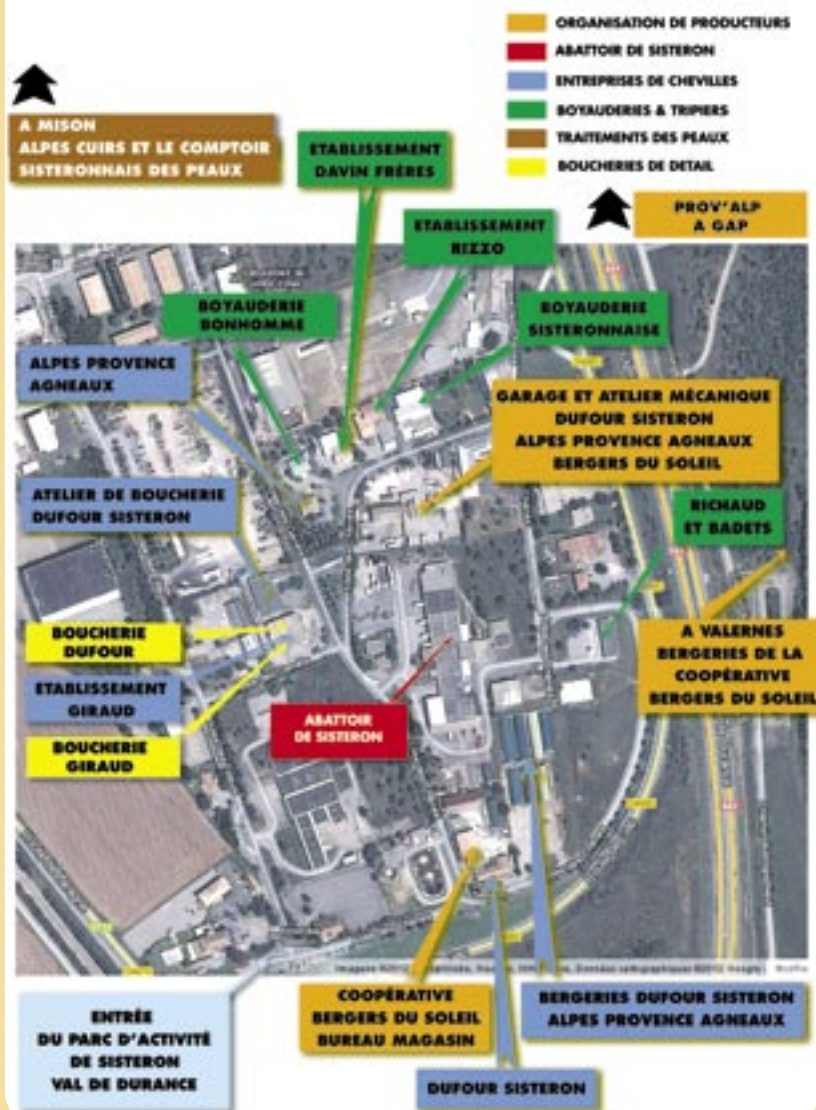
Les coopératives sont présentes au capital de ces sociétés.



ACTIVITE COMMERCIALE DES COOPERATIVES OVINES PACA (données 2012)

Activité commerciale	Prov'Alp l'Agneau du Sud	Bergers du Soleil	Association Ciel D'Azur	Total coopérateur
Nombre adhérents achat / vente ovins	429	411	50	890
Nombre brebis	163000	137500	22 900	320 400
Nombre ovins commercialisés	106090	74000	14 381	194 471
Nombre d'agneaux sous Signe Officiel de Qualité (Label Rouge)	31800	34120	4 638	70 558
Nombre de magasins d'agro fourniture	3	1	0	4

UN ESPRIT DE SERVICE

LE PÔLE OVIN DE
SISTERON

Un esprit de service affirmé a conduit ces coopératives à développer une large gamme de services pour leurs adhérents (60 000 échographies par an, des sites Internet : www.bergersdusoleil.fr - www.provalp.fr) et surtout une recherche permanente d'innovations en matière d'équipements d'élevage : filets supraconducteurs et postes électriques chez Prov'Alp ; couloir de contention restrainer, écho mobile pour les Bergers du Soleil (1er prix de l'innovation à Tech ovin 2013).

Pâturage de laine



LES SERVICES

	Prov'Alp l'Agneau du Sud	Bergers du Soleil	Ciel d'Azur	Total
Nombre éleveurs bénéficiaires				
- Suivi sanitaire	326	241	6	573
- Appui technique	322	308	36	666
- Délégation notification de mouvements	280	193	0	473
Animaux de reproductions commerciales				
- Béliers	365	282	0	647
- Femelles	4 505	838	0	5343
Echographies				
	27 000	34 500 (dont 43% avec dénombrement)	0	61500
Nombre de techniciens et vétérinaires				
	7	5	1	13

Au-delà de cette émulation permanente, les deux coopératives collaborent entre elles : organisation commune de la collecte des animaux sur les départements où les deux coopératives sont présentes, achat et diffusion de béliers inscrits sélectionnés et surtout harmonisation des politiques « qualité » autour des deux Label Rouge : Agneaux de Sisteron (90% des volumes produits) et Agneaux de l'Adret.

Ces deux coopératives font le choix d'une politique commerciale ambitieuse couplée à une offre de services adaptés innovants et professionnels. C'est la clef du maintien et du développement de la production ovine régionale, 2^{ème} région de France.

Julie POTHERAT - Ciel d'Azur
Armel LE HEN - Prov'Alp
Sylvain BEHETY - Bergers du Soleil

LA FERME EXPÉRIMENTALE DE CARMEJANE

un site au service de la profession ovine et de l'enseignement agricole.

La structure

L'exploitation de Carmejane s'articule autour d'une activité ovine principale avec 600 brebis de race Préalpes du Sud et d'un petit rucher de 30 ruches.

Support pour l'activité pédagogique, elle assure par ailleurs une mission de station expérimentale sur la production ovine et le pastoralisme, en partenariat étroit avec l'Institut de l'Élevage et la profession régionale. Depuis 2009, elle gère également le centre d'élevage de jeunes béliers des trois races locales pour l'Organisme de sélection Races Ovines du Sud Est.

La ferme de Carmejane comporte une base cultivable de 51ha répartis en trois blocs fonciers de 23, 22 et 6ha. Le foncier est complété par 500ha de surfaces de parcours boisés, en convention pluriannuelle de pâturage. Les surfaces sont communales pour environ 55%, domaniales pour 35% et privées pour 10%. Seuls 8ha sont en propriétés.

Les assolements réalisés depuis plusieurs années visent l'autonomie alimentaire en fourrages (*4oha*) comme en concentrés (*céréales à paille et maïs grain 9ha*), y compris en protéines (protéagineux 2ha). La gestion des assolements suit également des orientations expérimentales : essais sur les protéagineux, essais sur le pâturage.

Les moyens humains

L'équipe permanente de 3,5 ETP assure les activités de production, d'expérimentation et d'appui à la pédagogie, avec un directeur d'exploitation en charge de la gestion technique, économique et financière de l'exploitation et 2,5 salariés et un apprenti rémunérés en totalité par le budget de l'exploitation. Un appui de l'Institut de l'Élevage est apporté à la mise en œuvre du programme expérimental, à la valorisation et à la diffusion des résultats.

Les missions

L'exploitation de Carmejane, en tant qu'exploitation de lycée agricole, s'organise autour de 3 missions distinctes et complémentaires :

- Elle est le support de formation du Lycée Agricole de Carmejane ;

- Elle est un lieu d'expérimentation pour répondre aux demandes de la filière ;
- Elle est un lieu de démonstration et d'appui au développement (*notamment génétique*) pour les éleveurs de la région

Pilotage et partenariats

Un comité de pilotage professionnel, présidé par un éleveur et constitué de représentants des différentes structures de

la filière ovine et du pastoralisme, a en charge la définition des orientations thématiques des travaux conduits à Carmejane, l'organisation de la valorisation des résultats et le suivi financier.

La gestion technique des programmes est confiée à une cellule technique composée de techniciens des organisations professionnelles de la filière ovine régionale et du pastoralisme qui se réunit régulièrement pour faire le point sur les avancées des essais mis en place.

Un partenariat diversifié est aujourd'hui constitué autour de la ferme expérimentale de Carmejane, associant les échelles nationales, régionales et départementales : l'Institut de l'Élevage fortement impliqué, notamment par la mise à disposition d'une partie de temps d'ingénieur, les Chambres d'Agriculture, le CERPAM, les organisations ovines porteuses du Signe officiel de qualité Agneau de Sisteron (*OP, Abattoir, chevillards, Association CESAR*), la Maison Régionale de l'Élevage, l'OS Races Ovines du Sud Est et la Chambre Régionale d'Agriculture.



Vente de béliers

Orientations techniques

Le fonctionnement d'ensemble du système d'élevage de la ferme de Carmejane est axé sur la valorisation des

espaces pastoraux par le pâturage, la recherche de bonnes performances techniques et économiques, ainsi que l'implémentation dans la filière Agneau de Sisteron.

Les expérimentations, de type analytiques, sont reliées au système d'élevage par leur cohérence avec les différentes séquences d'alimentation et les stades physiologiques des animaux.

Le programme expérimental s'articule autour de 3 grandes thématiques :

- La maîtrise des coûts de production : valorisation de l'herbe, gestion du pâturage, utilisation des mélanges fermiers, augmentation du poids de carcasse, simplification des modes de distribution des concentrés...
- La valorisation et gestion des surfaces pastorales : maîtrise de l'embroussaillage, recherche d'indicateurs de gestion du pâturage en parcours, maîtrise des états corporels, sylvopastoralisme.
- L'adaptation technique des systèmes d'élevages pastoraux au contexte économique de la filière ovine du sud est et du Label rouge Agneau de Sisteron : étalement de la production, amélioration de la qualité des carcasses, maîtrise de la mortalité des agneaux, gestion de la rentrée en production des agnelles.

D'autres essais, analyses ou suivi complètent ces travaux : Parasitisme, Gaz à effet de serre, typologies de croissance des agneaux, profils d'évolution d'état corporel...

Pour la moitié Sud de la France, la ferme participe à la plupart des programmes de recherche sur le pastoralisme.

Carmejane participe également activement au réseau Reconquête Ovine des fermes ovines des lycées agricoles et centres de recherche animé par l'Institut de l'Élevage.

Soutiens financiers

Pour réaliser toutes ces missions, la ferme reçoit le soutien du Conseil Régional, de

l'Europe, de France AgriMer et du Casdar.

Réalisations marquantes et diffusion

La diffusion et la démonstration sont bâties autour de différentes actions :

- Journées Techniques pour les éleveurs : 6 journées à thèmes ont été organisées depuis 2001 dont la

© crédit photo Institut de l'Élevage

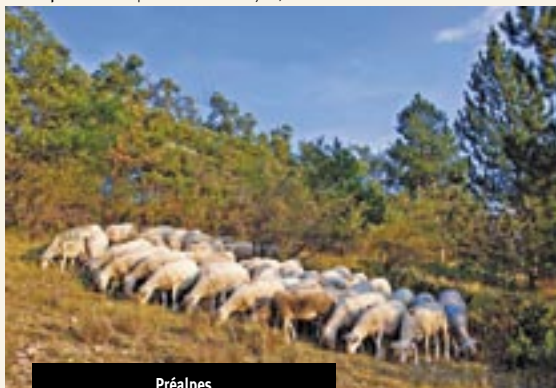


Journée technique 20/03/2014

dernière, le 20 mars dernier, a réuni 140 participants.

- Rencontres Techniques Ovines, pour présenter les résultats des essais aux techniciens, enseignants, agents de collectivités territoriales, chercheurs... à raison d'une rencontre tous les 2 ans avec 30 à 60 participants.
- Accueil de la finale régionale des Ovinpiades des Jeunes bergers de 2004 à 2012.
- Diffusion des résultats via les revues professionnelles locales, régionales et nationales et dans les revues et colloques techniques et scientifiques, sites internet.
- Réalisation d'un classeur de diffusion des résultats d'essais
- Bergerie Bois Grande Largeur : conception et réalisation d'une bergerie fonctionnelle, modulable, avec des conditions d'ambiance maîtrisées et des équipements démonstratifs.
- Engagement d'un projet sylvopastoral sur la forêt communale du Colombier

© crédit photo: Ferme expérimentale de Carmejane,



Préalpes

François DEMARQUET - Ferme expérimentale de Carmejane
Pierre-Guillaume GRISOT - Institut de l'Élevage

L'ÉLEVAGE OVIN LAIT



en région Provence Alpes Côte d'Azur

État des lieux et perspectives d'une filière dynamique

Ces cinq dernières années le nombre d'éleveurs ovin lait a fait un bond de 50 %. Cette vague d'installation interroge ; ces nouveaux éleveurs sont souvent méconnus. La Maison Régionale de l'Élevage (MRE) et l'association régionale Brebis Lait Provence (BLP) ont souhaité améliorer leur connaissance de ces élevages, mieux déterminer leurs besoins pour proposer une offre de conseils adaptés et imaginer les perspectives d'avenir pour cette filière.

Un stagiaire de l'ISARA de Lyon (Etienne DEBAYLE), dans le cadre de son mémoire de fin d'étude, a travaillé durant 6 mois sur ces questions.

Cet article présente une synthèse de ce travail réalisé au premier semestre 2013.

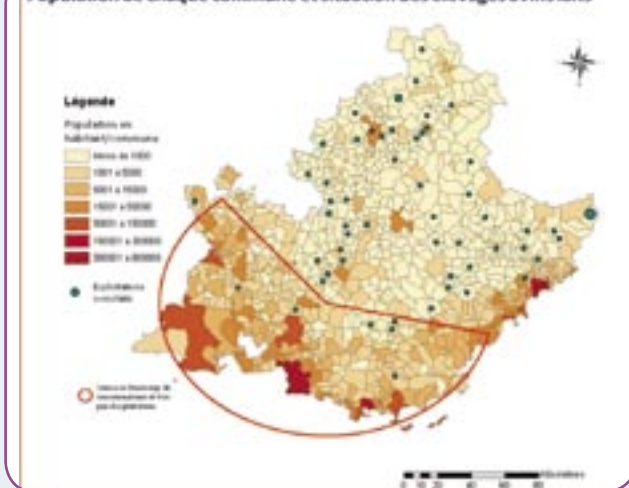
Ce travail a débuté par la réalisation d'enquêtes auprès de 45 éleveurs parmi les 59 présents dans notre région (soit 75%) complété par des entretiens avec les acteurs de la filière (Chambre d'agriculture, MRE, BLP, Actilait, Institut de l'Élevage, fromageries artisanales...).

La répartition géographique des élevages

Les 59 exploitations ovines de la région sont situées essentiellement le long de la vallée de la Durance et sur le massif alpin. En revanche le quart sud-ouest

de la région concentre la majeure partie de la population et il y a très peu d'exploitations.

Population de chaque commune et situation des élevages ovins laits



Caractéristiques des élevages rencontrés

La race Lacaune est très majoritairement présente dans la région. D'autres races (*Brigasque, Sarde, Corse ou Thônes et Marthod*), plus rustiques, sont utilisées dans des systèmes pastoraux.

Les troupeaux sont généralement conduits en un seul lot, souvent avec un agnelage de printemps. Les éleveurs sont dans une logique de maîtrise des coûts de production en limitant les intrants (*concentré notamment*) et maximisent la valorisation du lait. L'alimentation du troupeau fait appel au pâturage sur prairies et/ou parcours. A noter que seulement 9 % des exploitations sont autosuffisantes sur l'ensemble de l'alimentation, 27 % achètent l'alimentation complémentaire (*céréales ou concentré du commerce*) et 62 % achètent l'intégralité de l'alimentation sèche.

Les élevages utilisent la monte naturelle pour la reproduction, les éleveurs qui ne gardent pas leurs femelles mettent des béliers de race à viande pour améliorer la qualité des agneaux. A noter un nouvel intérêt des éleveurs pour l'insémination artificielle qu'il conviendra d'organiser (*semences fraîches en provenance d'Aveyron sur le rayon de Roquefort*).

Les exploitations comptent en moyenne 2,2 UMO mais avec une grande diversité de situations (*de 1 à 4*). En général la main d'œuvre est principalement familiale organisée autour d'un couple. Près de 60 % des éleveurs ont moins de 40 ans.

Cinq exploitations livrent leur lait à de petites fromageries artisanales des Hautes-Alpes. Le prix constaté est de 1,2 €/l. Les autres éleveurs transforment leur lait directement à la ferme en fromages. Les produits fabriqués sont essentiellement des fromages à pâte lactique, des fromages à pâtes pressée non cuite et des fromages à pâte molle. Des produits de diversification voient le jour : yaourts, brousses, flans, glaces...

La commercialisation est orientée majoritairement vers la vente directe (*à la ferme, marchés, AMAP, magasins de producteurs...*) qui coexiste avec de la vente

à des intermédiaires (*GMS, épiceries, restaurateurs, crémiers...*). Ce mode de commercialisation autorise une très bonne valorisation du lait. Elle se situe à 4,7 €/l aux dires des éleveurs enquêtés. Ce chiffre est corroboré par la moyenne observée dans 4 élevages de la région en suivis dans le cadre des réseaux de références puisque elle s'établit à 4,3 €/l.

Les agneaux restent pour la grande majorité sous la mère entre 4 et 6 semaines. La proportion de vente directe des agneaux est très importante dans cette région où la plupart des agneaux de la filière «brebis viande» sont vendus dans des organisations de producteurs. La vente directe permet une bonne valorisation de l'agneau et donc du lait qu'il a consommé. La demande pour ces agneaux vendus en direct est importante dans la région. La fermeture progressive des petits abattoirs constitue cependant un frein au développement de ce mode de valorisation, les déplacements devenant trop contraignants pour l'éleveur.

Dans un souci d'élargissement de la gamme de produits proposés, des élevages mixtes (*plusieurs espèces laitières sur l'exploitation*) voient le jour. Le plus répandue est la présence de brebis et de chèvres au sein de la même exploitation. Cette association tend à se répandre car les deux espèces sont complémentaires d'un point de vue alimentaire et la conduite peut être commune au deux espèces.



	% d'exploitations ou moyenne sur les enquêtés
Race	69 % en Lacaune, 16 % en multi-race et 16 % une seule race hors Lacaune
Nombre de brebis	114 présentes et 94 à la traite (45 brebis/UTH en fromager et 144 brebis/UTH en laitier)
Renouvellement	73 % en auto renouvellement
Productivité	185 l/brebis/an et 219 l/brebis/an (Lacaune). 19 000 l/an/exploitation
Lactation	6,3 mois de traite exclusive
Allotement	60 % conduisent en un seul lot
Reproduction	56 % ont des mises bas majoritaires au printemps et 24 % en ont toute l'année
Surface	27 ha de SAU et 100 ha de parcours en moyenne (grande diversité)
Occupation des sols	80 % ont des parcours, 69 % ont des prairies naturelles, 50 % ont des prairies temporaires et 33 % ont des céréales
Temps de pâturage	8 mois de pâture/an pour les brebis en moyenne
Pâturage	40 % pâture que sur prairie, 18 % que sur parcours, 40 % pâture sur les deux et 1 % sont hors sol
Ration sèche	607 g de céréales ou concentrés/animal/jour et 2,5 kg MS de foin
Origine de l'alimentation sèche	9 % autonome alimentairement et 62 % achète la totalité de la ration sèche
Travail	2,2 UMO/exploitation en moyenne
Spécialisation	53 % ont que des brebis lait, 20 % ont un atelier viande en plus, 18 % ont un atelier lait en plus
Agriculture biologique	36 % sont en certification Agriculture Biologique
Vente du lait	9 % vendent le lait à des laiteries, 38 % vendent le fromage en direct uniquement
Valorisation du lait	4,7 €/l en fromage et 1,2 €/l en lait
Gamme de fromage	10 % produisent un seul type de fromage et 61 % proposent plus de trois types
Poids des agneaux à la vente	62 % : 6-7 kg de carcasse (agneaux de lait) 24 % : 17 kg de carcasse (agneaux engraisés) 4 % : vendent à une semaine
Vente des agneaux	71 % vendent en direct, 22 % dans des coopératives et 7 % à des maquignons
Valorisation des agneaux	12,7€/kg carcasse en direct et 4,7 €/kg carcasse en coopérative en moyenne

Deux grands systèmes alimentaires

Le système herbager

Inspiré du modèle Aveyronnais, c'est le plus fréquent

dans la région. Les brebis de race Lacaune, valorisent des surfaces fourragères (*prairies temporaires et naturelles*) par le pâturage. Elles sont complétées à l'auge par du foin (*luzerne, sainfoin, graminées*) et des céréales. Lorsque c'est possible les éleveurs produisent leur foin pour réduire les coûts de production. Lorsque des parcours sont disponibles, ils sont utilisés en période de tarissement. Pour être rentable ce système nécessite d'une part une bonne productivité des brebis (> 200 l/brebis/an) et d'autre part de disposer de foncier suffisamment productif (5 à 7 bre-

bis/ha). La conduite du troupeau en filets mobiles permet de s'affranchir de la garde. Dans ce système la génétique tient une place importante et constitue un poste de dépenses conséquent (*une agnelle de 3 mois est achetée environ 200 €*).

le système pastoral

Il ne représente qu'un quart des éleveurs de la région. Basé sur l'utilisation de ressources naturelles (*parcours*), il exige des races rustiques capables de les valoriser au mieux (*Brigasque, Sarde, Thônes et Marthod*). La race Brigasque est originaire de la vallée de la Roya dans le département des Alpes Maritimes. Cette race à très faible effectif est très adaptée à la fois à la très haute montagne

comme aux parcours méditerranéens.

Les troupeaux sont de tailles plus importantes qu'en système herbager (*de 120 à 150 brebis*) conduits de manière extensive avec une faible productivité (*80 à 150 l/brebis/an*). Le système trouve sa cohérence en limitant au maximum les achats alimentaires, associé à une bonne valorisation du lait. Il est indispensable de disposer de beaucoup de surfaces (> 1 ha/brebis) pour faire pâturer les animaux, souvent avec de la garde ou une surveillance. Cependant les terres exploitées sont en général disponibles à un coût acceptable. Dans un contexte de pression foncière important cela constitue une voie d'accès au foncier et donc d'installation intéressante. Des collectivités locales ayant des surfaces de

parcours ont déjà montré leur intérêt pour ce type d'élevage (*fermes communales, mise à disposition de foncier...*).

Les résultats technico-économiques de dix fermes de la région PACA font l'objet d'une collecte et d'un traitement en vue d'établir des références fiables. Parmi celles-ci, quatre intègrent le réseau national de références en brebis laitière. A partir des résultats observés dans ces dix fermes deux cas type ont été créés. Ils visent à décrire une exploitation représentative du système de production dans lequel toutes les conditions au bon fonctionnement du système sont réunies.

		Pastoral	Herbager intensif
Main d'œuvre		1,5 UTH	1,5 UTH
Troupeau	Brebis	120 Brigasque	65 Lacaune
	Brebis traite	105	65
	Production (l/brebis)	110	250
	production de l'atelier (L)	11 550	16 250
Surfaces	Prairies temporaires (ha)	0	7
	Prairies permanentes (ha)	6	0
	Parcours (ha)	300	0
Alimentation	Fourrage (kg/brebis)	400	700
	Céréales (kg/brebis)	90	200
Valorisation	Lait (€/l)	4,3	3,9
	Viande (€/agneaux)	30	60
Charges	Alimentations	9 500 €	14 000 €
	Élevages	3 000 €	3 000 €
	Structures	10 000 €	13 500 €
	Transformations et commercialisations	7 000 €	8 000 €
	Total charges	29 500 €	38 500 €
Produits	Laits	49 665 €	63 375 €
	Viandes	2 000 €	3 500 €
	Primes	12 000 €	5 000 €
	Total produits	63 665 €	71 875 €
Indicateurs économiques	EBE	34 165 €	33 375 €
	EBE/UTH	22 777 €	22 250 €

Alors que la structure des exploitations est très différente, les résultats économiques sont proches. Ces chiffres ne prennent pas en compte les amortissements ni les remboursements d'emprunt. Globalement on peut dire qu'il y a plus d'investissement à faire dans le système herbager intensif.

Quelles perspectives pour la filière ?

C'est le système le plus développé dans notre région, il a fait ses preuves et nous disposons de références fiables. Reproductible dans la plupart des situations régionales il permet de s'adapter à une pression foncière importante notamment dans les zones périurbaines. L'abandon de surfaces maraîchères du sud-ouest de la région présente de réelles opportunités d'installation pour des élevages productifs, basé sur de la vente directe avec une très bonne valorisation.

Un système pastoral à encourager

Le système pastoral présente un bon potentiel de développement au regard des surfaces pastorales disponibles. La région compte un nombre important d'élevage ovin viande conduits selon ce modèle. Les difficultés auxquelles est confronté la filière viande peut conduire des éleveurs à mettre en place en complément un atelier laitier avec transformation fromagère. Des cas de conversion avec succès ont été constatés dans la région.

Un système herbager à pérenniser et à développer

Enfin dans ces systèmes pastoraux la présence de races rustiques locales comme la Brigasque présente un réel atout.

La commercialisation le talon d'Achille du développement de la filière

Unaniment les personnes interrogées sont confiantes pour l'avenir de la filière fromagère fermière. Le contexte régional est favorable, il existe des structures d'accompagnement technique, un engouement croissant des consommateurs pour ces produits. Néanmoins la répartition territoriale inégale des élevages peut laisser craindre des difficultés commerciales. Actuellement les circuits commerciaux ne sont pas saturés, toutefois si les élevages devaient se développer de façon significative les zones de commercialisation devront s'élargir. En effet des situations de tensions apparaissent, notamment autour du bassin Gapensais (concentration d'éleveurs et bassin de consommation peu important). Il sera donc essentiel que les nouveaux installés réfléchissent à une commercialisation sur les zones urbaines du littoral et de la vallée du Rhône.



Vincent ENJALBERT - MRE
Etienne DEBAYLE - stagiaire MRE

ELEVAGES PORCINS :

l'allègement des procédures entre en vigueur

Depuis le 1er janvier 2014, le régime d'enregistrement est entré en vigueur pour les élevages de porcs. La possibilité d'ouvrir un élevage de porcs par la procédure simplifiée d'enregistrement, sans étude d'impact ni enquête publique, plutôt que par celle de l'autorisation est désormais effective.

QUI EST CONCERNÉ

L'enregistrement concerne les élevages de porcs soumis aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui exploitent **plus de 450 animaux équivalents et moins de 2 000 places de porcs > 30 kg (porcs charcutiers) ou moins de 750 places de truies.**

Les seuils déterminant le régime Autorisation ont donc été relevés au niveau des seuils européens. Entre 50 et 450 animaux équivalents, c'est toujours le régime de Déclaration qui s'applique.

QU'EST-CE QUI ÉVOLUE ?

Le régime d'enregistrement présente 3 évolutions majeures :

- Un dossier allégé : pas d'étude d'impact, ni d'étude des dangers. Les prescriptions techniques restent cependant celles exigées auparavant pour le régime Autorisation, plus quelques points supplémentaires.
- Une durée d'instruction raccourcie (environ 5 mois),
- L'absence d'enquête publique. Seule une consultation publique, d'une durée d'un mois, est prévue par la procédure. Les prescriptions techniques relatives aux distances d'épandage et aux distances d'implantation des bâtiments (définition des tiers) présentent également quelques modifications. Ainsi, la distance mini



male d'épandage du lisier de porc est de 50 m, ramenée à 15 m en cas d'injection directe dans le sol, et portée à 100 m en cas d'utilisation de buse palette.

ENREGISTREMENT OU AUTORISATION ?

Selon le contenu du dossier, et sur décision du Préfet, l'élevage pourra être soumis au régime d'Autorisation. La circulaire précisant les critères de basculement n'est pas encore parue à ce jour.



Nathalie ESPIE - MRE



La maladie se trouve aux portes de l'Union européenne. Le 24 janvier 2014, la Lituanie a détecté la peste porcine chez deux sangliers infectés dans différentes provinces limitrophes de la Biélorussie ce qui a conduit à la fermeture officielle des frontières russes aux produits porcins européens. Tous les pays concernés ont mis en place des mesures de lutte mais ils n'ont pas réussi à éradiquer le virus.

Qu'est-ce que la peste porcine ?

La peste porcine est une maladie virale contagieuse qui touche les porcs et les sangliers. Il existe deux sortes de peste porcine : la peste porcine classique et la peste porcine africaine.

Quels sont les manifestations cliniques de la maladie ?

Selon la virulence de la souche impliquée, la peste porcine va se présenter sous différentes formes : fièvre, anorexie, léthargie, désordres hématologiques s'accompagnant d'hémorragies sous-cutanées et d'ictère, diarrhée, mort rapide (2-3 semaines) et taux de mortalité pouvant avoisiner les 100%. La maladie étant très contagieuse, les symptômes se propagent très rapidement à l'ensemble des porcs d'une exploitation.

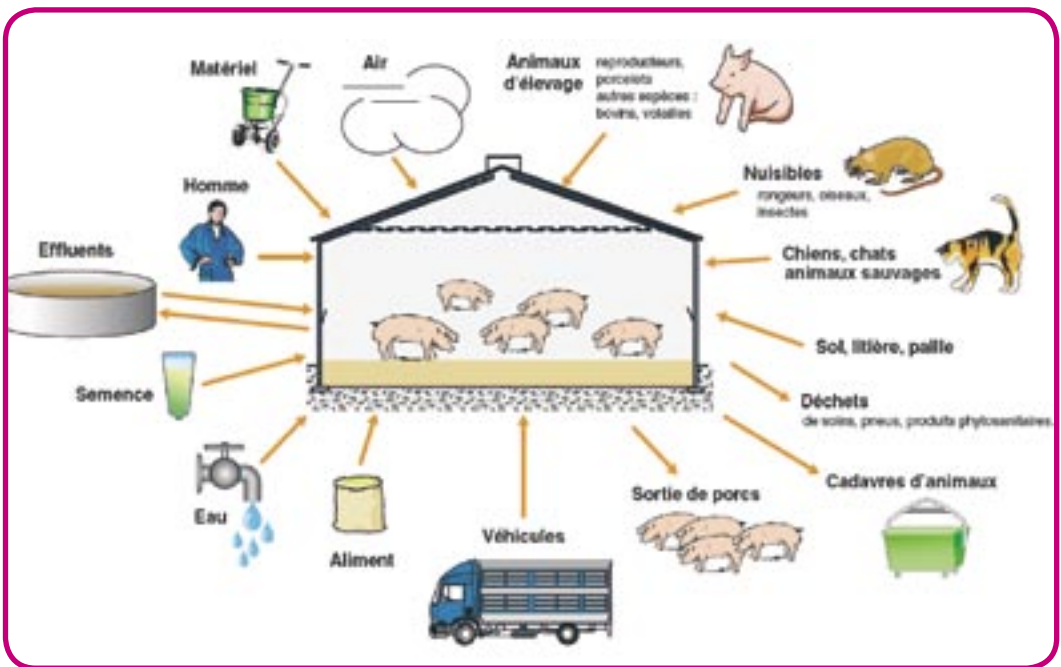
Comment la peste porcine se transmet-elle ?

Le virus responsable de la peste porcine est présent dans le sang, les tissus, l'urine, les excréments, les sécrétions et les excréments des animaux malades, il est très contagieux et peut être transmis par :

- ❖ par voie transplacentaire, les porcelets ainsi contaminés restent porteurs et excréteurs du virus pendant plusieurs mois après la naissance ;
- ❖ par contact direct avec un animal malade (par introduction d'animaux infectés en provenance d'autres exploitations ou utilisation de verrats de monte au sein même des exploitations, contact avec les sangliers sauvages dans les exploitations avec parcours libre),
- ❖ par contact indirect, par l'intermédiaire de personnes véhiculant mécaniquement le virus ou d'équipements ou de véhicules contaminés,
- ❖ par ingestion, lors de distribution aux porcs de déchets alimentaires contaminés insuffisamment chauffés (se méfier des importations illégales de produits à base de viande par des voyageurs).

Quelles sont les mesures de prévention et de lutte ?

Les sources potentielles d'introduction de contaminants dans un élevage sont multiples et leur identification est primordiale pour maîtriser le risque sanitaire :



Voici les points majeurs dont il faut tenir compte pour permettre une conduite sanitaire optimale de son élevage :

Hygiène du personnel

L'entrée de personnes dans la ferme doit être limitée au maximum. Tout éleveur doit disposer de tenues propres et spécifiques à l'élevage (combinaison, bottes ou surbottes) et d'un système de lavage des mains. L'éleveur doit demander à chaque visiteur de revêtir une tenue propre spécifique à l'élevage et se laver les mains. Un pédiluve avec de la chaux vive ou une solution désinfectante doit être placé à l'entrée de l'élevage.



Hygiène du matériel

Il est recommandé de n'utiliser que du matériel et des véhicules spécifiques à l'élevage. Le petit matériel doit être nettoyé et désinfecté après chaque usage. En cas d'introduction de matériel extérieur commun à plusieurs élevages, celui-ci doit être nettoyé et désinfecté et/ou recouvert d'une housse de protection à usage unique.

Nettoyage – désinfection des locaux

Un protocole de nettoyage-désinfection doit être réalisé dans chaque salle, après le départ des animaux, en maternité, post-sevrage et engraissement. Par ailleurs, l'éleveur doit disposer d'un plan de désinsectisation et d'un plan d'élimination des rongeurs.



Introduction de véhicules

L'éleveur doit disposer d'un quai d'embarquement / débarquement des animaux, et d'une aire de dépôt de cadavres, évitant ainsi l'entrée des camions dans la ferme. De la même manière, le camion transportant les aliments pour les animaux doit être déchargé à l'extérieur des bâtiments

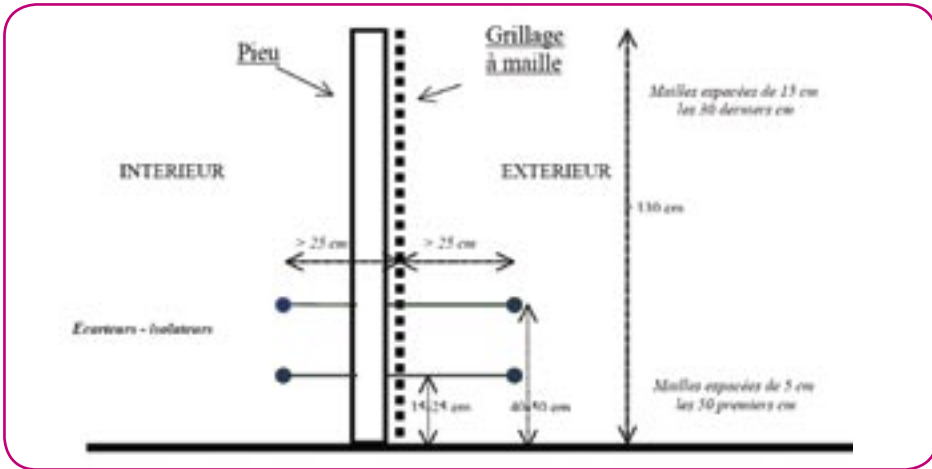
Conduite d'élevage

Il est conseillé à l'éleveur :

- d'effectuer une gestion en bandes (permettant la gestion en « tout plein / tout vide ») ;
- de disposer d'un local ou d'une zone d'isolement des porcs malades ou blessés, permettant une séparation effective de l'animal malade du reste du cheptel ;
- en cas d'introduction de porcins, de s'assurer de leur bon état sanitaire, et de les maintenir sous surveillance pendant les jours qui suivent leur introduction ;
- de veiller à la bonne prise colostrale par les porcelets à leur naissance.

Clôtures

Une clôture doit être disposée sur la totalité du parcours pour éviter la fuite des animaux et l'intrusion de la faune sauvage.



Il n'existe pas d'exigences réglementaires dans les textes de protection animale concernant le type de clôtures à utiliser en élevage de porcs en plein air. Mais d'autres textes, dans le cadre de la lutte contre les maladies contagieuses des porcs, conditionnent l'octroi d'indemnité d'abattage au respect de certaines exigences techniques en matière de clôtures.

La protection sanitaire de l'élevage ne s'arrête pas à ces quelques points. Le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène rassemble l'intégralité des préconisations techniques permettant aux éleveurs de se conformer aux exigences de la réglementation et au delà, d'assurer la meilleure hygiène possible dans les élevages.

Il est disponible sur simple demande à la MRE.



JOURNÉE RÉGIONALE Bovine 2014



***Comme chaque année,
la Maison Régionale de l'Élevage
et ses différentes filières
organisent leurs journées régionales.***

***Le jeudi 13 février 2014,
s'est tenue la journée régionale bovine
au lycée agricole
des Hautes-Alpes, à Gap.***

La matinée a été consacrée à l'abord de plusieurs sujets tels que : le bilan des appuis techniques sur le programme 2011-2013, le fonctionnement du réseau de références, la nouvelle réforme de la PAC, les expérimentations réalisées sur la « Besnoïtiose ».

L'après-midi devait faire l'objet de la visite de l'exploitation du lycée, conduite en vache laitière. Mais au vu des conditions météo, l'assemblée est restée en salle, pour suivre la présentation de la ferme du lycée, par la chef d'exploitation, Sarah CHAVEAU.

Les différents thèmes abordés tout au long de la matinée, ont suscité un certain nombre de questions. Notamment par rapport à la nouvelle PAC, et sur la Besnoïtiose, maladie très répandue, à fort impacts économiques dans notre région.

Lionel JACQUEMIN, technicien bovin à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, a présenté le réseau de référence régional et la nouvelle réforme de la PAC.

Les résultats présentés sur les coûts de production, ont démontré plusieurs choses. Aujourd'hui aussi bien en production viande qu'en production lait, les frais de mécanisation représentent une part importante des charges d'exploitation, s'ajoutent derrière les charges de travail. En contrepartie, pour la filière lait, la vente de produits (lait et viande), représente les 2/3 du revenu, complété par les aides PAC. Pour la filière viande, les parts de revenus entre aides et ventes sont à peu près équivalentes, avec malgré tout une légère supériorité des aides PAC.

Sur les exploitations laitières, l'analyse de l'efficacité concentrée permet d'avoir un bon aperçu de la rentabilité de production de lait par rapport à l'alimentation. Quelques chiffres de bases aident à voir l'efficacité de la ration et surtout à déterminer un coût d'alimentation pour la production d'un litre de lait. De manière générale, l'objectif aujourd'hui pour un troupeau laitier serait :

- Concentre par vache et par jour - maxi 6 Kg/jour/VL,
- Concentre en gramme par litre de lait maxi 300 g/litre lait,
- Coût du concentré/1000 litres de lait maxi 80€/1000 litres,
- Part du lait pour payer le concentré maxi 25%.

Ces chiffres permettent d'établir la part du lait nécessaire pour payer le concentré acheté, et de mettre en avant l'autonomie alimentaire. Ce type de calcul peut également être adapté à la production viande et ainsi déterminer le coût alimentaire pour un kilo de viande produit.

La présentation de Mr. JACQUEMIN s'est ensuite enchaînée sur la nouvelle réforme de la PAC, pour la filière bovine.

Après une remise en contexte, une présentation du nouveau budget et de sa répartition prévisionnelle entre 1er et 2nd piliers, la mécanique de la convergence a ouvert le débat. La discussion s'est ensuite animée au moment de la présentation des modalités d'application sur les aides couplées bovines, puis végétales et enfin sur le verdissement. Les conséquences de la régionalisation de la gestion des aides du second pilier (développement rural, MAEC, ICHN) ont là encore suscité des questionnements, bien qu'il reste encore un certain nombre d'éléments à décider.

Sur le 1er pilier, pour l'élevage bovin viande, les changements liés à la réforme de la PAC, portent essentiellement sur l'éligibilité ou non des races mixtes sur la PMTVA, sur la prise en compte des génisses, notamment pour les JA lors de la constitution du troupeau, sur le seuil minimum de 10 VA présentes en 2013, et sur une productivité minimum de 0,8 veau par VA sur 15 mois. Une aide à l'engraissement sera également mise en place. L'aide aux veaux sous la mère est maintenue, avec les critères actuels.

Pour la filière lait, une aide à la vache laitière sera établi, sur tout le territoire, avec un montant supérieur en montagne grâce au maintien de l'enveloppe dédiée au lait de montagne actuelle.

- Montant : 30 € par vache / VL en plaine (minimum)
- Estimation en montagne : 60 à 70 € par VL
- Plafond : 40 VL en plaine
- Reste à définir en montagne.

Points à fixer : Aide uniforme ou différenciée selon les zones hors zone de montagne et majoration pour les JA ou investisseurs récents.

De manière générale, des simulations ont été réalisées sur différents types d'exploitations, permettant d'avoir une première idée des changements à long terme, bien qu'il y ait encore des points à éclaircir.

La matinée s'est ensuite clôturée par la présentation de la FRGDS, sur les expérimentations réalisées sur la maladie de la Besnoïtiose. Suite à un rapide rappel de la maladie, les

techniciennes de la FRGDS et du GDS 04 ont présenté les différentes expérimentations.

Deux études ont été réalisées. Une première, dans la vallée du Champsaur, sur la diffusion de la maladie dans les cheptels, notamment dans les systèmes pastoraux. Le but de cette expérimentation était de faire un état des lieux de la répartition de la maladie dans les cheptels de la zone, puis d'identifier les facteurs d'évolution de la maladie au sein d'un cheptel et entre les cheptels (transhumance, voisinage). L'étude en quelques chiffres : 20 communes, 55 exploitations, 27 estives collectives, 15 dans les Hautes-Alpes, 9 dans l'Isère, 3 en Savoie. 2012 : 3 572 bovins analysés ; 2013 : 3 477 bovins analysés.

Cette étude a permis de mettre en avant l'influence de la transhumance collective sur le développement de l'infestation. Il ressort qu'un élevage transhumant a 2,3 fois plus de risque d'être infesté. Mais la coexistence de cheptels infestés et non infestés sur une même estive, ne signifie pas forcément que le cheptel sein, sera infesté. Une première hypothèse est émise, sur le fait que la transhumance peut être un facteur d'introduction de la maladie dans le troupeau mais la diffusion est liée en premier lieu aux conditions d'élevage.

La seconde expérimentation, réalisée en partenariat avec l'école vétérinaire de Toulouse, sur l'étude de la fertilité des taureaux, visait à déterminer l'impact de la maladie sur la fertilité des taureaux, en particulier sur ceux qui ne développent pas de signes cliniques et sur l'éventualité de transmission de la maladie par la semence.

41 taureaux ont été prélevés et analysés au centre d'insémination de Seynes les Alpes, dans les Alpes de Hautes Provence.

Les résultats ont démontrés que 70% des taureaux étaient séronégatifs, 46% porteurs de la maladie mais sans signes cliniques. Il s'avèrerait que l'ADN de la maladie ne serait pas présent dans le sperme, donc peu de risque de transmission par la semence, mais risque cependant de transmission lors de l'acte de reproduction en monte naturelle, si des plaies sont présentes sur les muqueuses. Le développement de signes cliniques chez des taureaux infectés a un effet négatif sur la concentration spermatique et sur la motilité massale des spermatozoïdes. L'épaississement de la peau des testicules, signes caractéristique de la maladie, est très mauvais pour la production de spermatozoïdes.

En plus de l'étude sur la fertilité, les données ont été utilisées pour essayer de valider les outils de diagnostic existants. L'échantillon est très petit, donc il faut rester prudent sur l'interprétation des résultats. La PCR (Polymérisation en Chaîne Réaction) sur un échantillon de peau en zone péri-anale, permet de marquer la présence du parasite dans la

peau de l'animal et donc son potentiel contaminant.

Comment interpréter ces résultats :

Il y a des animaux qui ont une PCR sur peau douteuse, alors qu'ils sont séronégatifs (9% des animaux = 1 taureau), animal en cours de séroconversion. En revanche, il y a des animaux séropositifs qui ont une PCR sur peau négative (59%) : Soit le parasite n'est pas encore présent dans la peau de l'animal, ce qui voudrait dire qu'il n'est pas contaminant pour les autres, soit la zone de prélèvement ne permet pas de mettre en évidence le parasite (petit échantillon de peau, zone non adaptée) ce

Pour clore la journée, Sarah CHAVEAU, chef d'exploitation au lycée agricole des Hautes-Alpes, a présenté le fonctionnement de la ferme du lycée : cheptel, cultures, conduite du troupeau, résultat du contrôle laitier et le volume de production, ainsi que le fonctionnement avec les élèves. En 2015, il est également prévu de mettre en place un système d'expérimentation fourragère (en sorgho et en prairies) sur certaines parcelles du lycée. Les professionnels souhaiteraient aussi réaliser une expérimentation sur le cheptel, mais pour l'instant l'hétérogénéité du troupeau ne le permet pas.

Une nouveauté pour cette année 2014, l'investissement dans une machine pour la fabrication de yaourts. Le lycée ayant ouvert une section de Certificat de Spécialisation en production, transformation et commercialisation des pro-



qui est l'hypothèse la plus probable. Mais, on constate tout de même qu'un séropositif a plus de chance d'être PCR positif et donc contaminant. Les kystes dans les yeux sont donc un bon outil d'observation mais pas suffisant.

A l'heure d'aujourd'hui, la transmission de la maladie dépend de facteurs difficiles à contrôler et à éradiquer. C'est pourquoi il est primordial d'optimiser les conditions d'élevage, afin d'éliminer un maximum de facteurs. Malheureusement malgré le fort impact économique des conséquences de la Besnoitiose, sur les exploitations, la recherche sur cette maladie ne fait pas partie des priorités au niveau des financements. Un vaccin existe aux États-Unis, et au Portugal, mais étant donné qu'il s'agit d'une souche vivante, il n'est pas autorisé en France. Il semblerait cependant que ce soit l'unique solution pour limiter le développement de la Besnoitiose.

duits fermiers, cet investissement permettra aux élèves d'appliquer des ateliers pratiques et ainsi concrétiser leur formation.

La MRE, remercie le Lycée agricole pour son accueil et son investissement, ainsi que l'ensemble des professionnels et des organismes présents durant cette journée.

Pour ceux qui souhaiteraient davantage d'information sur cette journée, n'hésitez pas à contacter Manon RAFFOUR, animatrice de la Section bovine de la MRE, au 04.92.52.85.04 ou par mail : manon.raffour@hautes-alpes.chambagri.fr



provalp.fr

PROV'ALP

Innovations et Services
à tous les éleveurs

Râteliers Ovins Provalp



Kit pieds
réglables en
hauteur



Kit élargisseur pour
déroulement
balles rondes

Remorques Provalp



Innovation 2014



Kit Pont et plancher alu dispo
adaptables remorques existantes

Et plus encore !
Nouvelles barrières
Nouveau parc de tri mobile
Nouveaux matériels bovins

Fabrication



Un Partenariat



Le spécialiste des élevages

Saint Martin de Crau (13) / Montmeyan (83) / Gap (05)

04.90.47.99.50 / 04.94.80.79.18 / 04.92.53.98.11